

1982
62

UPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

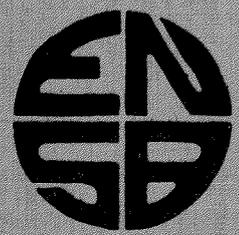
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

SENE M'baye

Les Associations de biblio-
thécaires dans les pays d'Afri-
que noire francophone :
histoire et problèmes

ANNEE : 1982

18^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES**

**LES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES
DANS LES PAYS D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE :
HISTOIRE ET PROBLEMES**

**MEMOIRE
PRESENTE PAR
SENE MBAYE**



**SOUS LA DIRECTION DE :
M. JEAN FONTVIEILLE
CONSERVATEUR, RESPONSABLE DE LA
BIBLIOTHEQUE DE L'I.P.P.M.S. MONTPELLIER**

VILLEURBANNE

1982

18E PROMOTION

1982/62

TABLE DES MATIERES

	Page
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE : HISTORIQUE DES BIBLIOTHEQUES ET DES ARCHIVES EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE</u>	3
<u>Chapitre I</u> : L'établissement des archives	4
<u>Chapitre II</u> : Les archives et la documentation scientifique, 1936 - 1945	6
A - La recherche scientifique et la documentation	6
B - Les archives et la formation des archivistes	7
<u>Chapitre III</u> : Le développement des bibliothèques pendant les années de transition	8
A - L'évolution de la bibliothèque universitaire	9
B - Le développement de l'IFAN et de ses bibliothèques	10
<u>DEUXIEME PARTIE : FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE</u>	13
<u>Chapitre I</u> : Naissance de la première association de bibliothécaires en Afrique francophone	13
A - Séminaire des premières journées d'étude des bibliothèques de l'Ouest africain d'expression française, 1959	15
B - Les premiers efforts de "pression" de l'ADBPA	15

<u>Chapitre II</u> : L'internationalisation de l'association :	
L'AIDBA	17
A - Le processus d'internationalisation	17
B - La coopération afro-scandinave	19
C - La difficile coopération afro-scandinave..	21
D - La campagne pour la formation profession- nelle	24
<u>Chapitre III</u>: L'état de la profession	26
<u>TROISIEME PARTIE</u> : <u>LES PROBLEMES D'ORGANISATION DE L'AIDBA</u>	28
<u>Chapitre I</u> : La remise en cause de l'AIDBA	29
<u>Chapitre II</u> : Quels types d'associations pour l'Afrique noire francophone ?	32
CONCLUSION	35
Notes	
Bibliographie	
Annexes	

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

- ABADCAM** : Association des Bibliothécaires, Archivistes, Documentalistes et Muséographes du Cameroun - Créée en 1975.
- ADBP** : Association pour le Développement des Bibliothèques Publiques en Afrique - devenue AIDBA
- AIDBA** : Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques Africaines - Association inter-africaine de bibliothécaires créée à Saint-Louis du Sénégal en 1957 - devenue en 1967 Association Internationale pour le Développement de la Documentation des Bibliothèques et des Archives en Afrique. Cependant c'est l'acronyme AIDBA qui était retenu.
- AMBAD** : Association Malienne des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes - Créée en Mars 1978.
- ANABADS** : Association Nationale des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes Sénégalais - Créée en 1973.
- AOF** : Afrique Occidentale Française - Fédération de territoires français dirigée par un gouvernement général.
- ASDBAM** : Commission des Bibliothèques, Association Sénégalaise pour le Développement de la Documentation des Bibliothèques, des Archives et des Musées.
- AVDBAD** : Association Voltaïque pour le Développement des Bibliothèques, des Archives et de la Documentation - Créée en 1972.
- AZABDO** : Association Zaïroise des Archivistes Bibliothécaires et Documentalistes - Créée en 1968 à Kinshasa.
- CARDAN** : Centre d'Analyse et de Recherche Documentaire pour l'Afrique Noire.
- CEHS** : Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF. Association universitaire créée par le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.
- CENTRIFAN** : Un centre ou une branche de l'IFAN dans les territoires de français en AOF.

- CFA** : Monnaie utilisée dans les pays africains appartenant à la zone "Franc".
- CRFB** : Centre Régional de Formation des Bibliothécaires - Créé par l'UNESCO et le gouvernement Sénégalais - devenu EBAD.
- DAFA** : Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Archiviste délivré par l'Ecole des Bibliothécaires de l'Université de Dakar aux archivistes.
- DAFB** : Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire délivré par l'Ecole des Bibliothécaires de l'Université de Dakar
- EBAD** : Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes - (Dakar - Sénégal).
- ENSB** : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires (Lyon-France)
- FIDES** : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social - organisme français.
- ICA** : International Council on Archives.
- IFAN** : Institut Français d'Afrique Noire. Devenu après 1965 l'Institut Fondamental d'Afrique Noire.
- IFLA** : International Federation of Library Associations.
- IHE** : Institut des Hauts Etudes - Devenu Université de Dakar.
- PRA-Sénégal**:Parti du Regroupement Africain-Sénégal.
- UPS** : Union Progressiste Sénégalaise. Parti de L. S. Senghor.

INTRODUCTION

Dans les Etats issus de l'ancien domaine colonial belge et français situés au sud du Sahara, qui ont accédé à l'indépendance à partir des années 60, les bibliothèques, les dépôts d'archives et les centres de documentation ont été jusqu'à une date relativement récente, considérés comme un secteur marginal et dans certains cas totalement ignorés par ceux qui étaient chargés d'élaborer les plans de développement économique et social. Pour les hommes politiques, les planificateurs et les décideurs de ces jeunes nations, il fallait avant tout parer au plus pressé et tenter de circonscrire progressivement les obstacles qui freinaient le développement et qui avaient pour nom : pauvreté, malnutrition, analphabétisme, sous-équipement industriel ... L'organisation et la mise en valeur du potentiel scientifique national ne s'imposaient pas comme une priorité.

Les bibliothèques, les centres de documentation et les dépôts d'archives considérés comme improductifs à courts et moyens termes furent oubliés par les pouvoirs publics. L'utilité de ces institutions dans le processus global de développement économique et social ne paraissait pas évidente : d'autres priorités étaient plus présentes. Durant la première décennie des indépendances on se contenta alors dans les nouveaux Etats, d'entretenir ce que le colonisateur avait laissé sur place, généralement des bibliothèques dépendant de centres de recherche. Les plus connues en Afrique noire francophone furent celles qui étaient annexées à l'ex-Institut Français d'Afrique Noire et ses centres locaux.

C'est dans ce contexte caractérisé par la pénurie des infrastructures, l'ignorance ou l'impuissance des pouvoirs publics et une atmosphère d'indifférence teintée de mésestime pour la carrière de bibliothécaire, d'archiviste ou de documentaliste que le secteur de l'information scientifique et technique fit ses premiers pas dans les

pays d'Afrique noire francophone; o'est dans ce contexte aussi que les associations de bibliothécaires, les unes nées avant les indépendances africaines, les autres seulement dans les années 70, vont tenter d'organiser et de développer la profession de bibliothécaire, archiviste et documentaliste.

Nous n'avons pas la prétention dans le cadre de ce mémoire, de faire l'analyse détaillée des problèmes propres à chaque association de bibliothécaires prise isolement, en Afrique noire francophone. C'est pourquoi notre approche de la question va revêtir souvent un aspect global.

Nous voudrions aussi préciser que nous avons choisi l'AOF à la fois comme cadre et point de départ de notre réflexion, parce que c'est là où il y avait les bibliothèques des centres de recherche les plus connus en Afrique noire francophone, d'autre part c'est dans les pays - aujourd'hui indépendants - qui constituaient cette AOF là, que sont implantées actuellement la plupart des associations de bibliothécaires d'Afrique noire francophone.

Après ces remarques, nous allons dans une première étape, faire l'historique des bibliothèques et archives en AOF, retracer ensuite les différentes phases du mouvement associatif en Afrique noire francophone, et enfin, faire un certain nombre de propositions.

PREMIERE PARTIE

HISTORIQUE DES BIBLIOTHEQUES ET DES ARCHIVES EN AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle l'Afrique occidentale était un conglomérat de petits royaumes et chefferies de langues et de cultures différentes. Comme celui de la majorité des peuples africains, le sort des peuples d'Afrique occidentale se décida au cours de la conférence de Berlin, sur les affaires africaines (1884-1885). C'est alors que les grandes puissances européennes divisèrent l'Afrique en sphères d'influence anglaise, française, belge, allemande ...

Les Etats actuels du Sénégal, du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo, de la Haute-Volta, de la Mauritanie ... passèrent sous domination française et furent regroupés en une grande fédération : l'Afrique Occidentale Française (AOF). Cette histoire commune détermina pour ces pays une certaine communauté de destin sur le plan des actions culturelles.

L'AOF (tout comme l'AEF) était divisée en cercles administratifs : chaque cercle était placé sous l'autorité d'un commandant de cercle - gouverneur territorial - responsable devant le gouverneur général de l'AOF. Les pouvoirs de ce dernier allaient être renforcés par le décret de 1901 qui plaçait sous son autorité, les départements de la santé, des travaux publics et de l'enseignement rural et urbain dans les colonies. Ce système d'enseignement, créé en 1903 comportait quatre niveaux :

- le niveau primaire, limité à l'apprentissage de la langue française ;
- le niveau secondaire, pour la formation des petits fonction-

naires et employés de bureau ,

- un troisième niveau, pour ceux qui avaient le statut supérieur d'assistant, et enfin, l'équivalent de l'enseignement métropolitain réservé à une certaine élite.

Le souci de répondre aux besoins de lecture de la communauté blanche, et des quelques africains instruits d'une part, la nécessité de préserver les documents relatifs à ses colonies d'autre part, avaient amené le colonisateur à créer quelques petites bibliothèques et à organiser les archives de l'AOF.

CHAPITRE I : L'établissement des archives

C'est au moment où prenait naissance dans les colonies françaises, le souci de préserver un certain nombre de documents, que le gouverneur du Sénégal, William Ponty, prit la décision d'organiser les archives d'AOF. Il recruta à cet effet, un archiviste expérimenté du nom de Claude Faure, qui avait fait ses études à l'Ecole des Chartres de Paris (1).

Quant Faure arriva à Dakar en octobre 1911, il trouva une masse de documents empilés dans une petite salle au palais du gouverneur général. La plupart de ces documents provenaient des archives du Sénégal, les autres venant des différentes agences territoriales qui venaient déposer au Sénégal leurs documents. Faure décida ensuite de faire des tournées dans ces différentes agences aux fins de dresser un inventaire de leurs "fonds".

Et en 1912, il demanda au gouverneur général de mettre à sa disposition des locaux assez vastes, bien aérés et éclairés pour abriter les documents qu'il avait pu rassembler.

En 1913, William Ponty, prit deux décrets, l'un, organisant les archives du gouvernement général, l'autre réglementant les archives au niveau des différentes agences territoriales. Ces deux décrets furent publiés dans le Journal officiel de l'AOF le 13 juillet 1913,

et dans une brochure intitulée " Organisation des Archives du Gouvernement Général " qui fut largement diffusée dans toute l'AOF (2). Tout de suite après que Faure eut commencé son travail d'organisation des archives d'AOF, un groupe d'administrateurs coloniaux et d'universitaires créa à Paris la Société de l'Histoire des Colonies Françaises. En publiant dans ses revues trimestrielles, des articles sur les archives coloniales, des essais rédigés par Faure lui-même et qui comportaient en plus le résumé des collections importantes qui existaient en Afrique, cette société avait notablement influencé le développement des archives en AOF.

Bien que la première guerre mondiale n'arrêta pas l'étude de l'histoire coloniale, elle eut un effet d'interruption sur le développement des archives d'AOF.

En effet, Faure fut mobilisé pour la guerre au moment même où il terminait le classement des documents sur l'AOF. Et en juin 1918, lorsqu'il retourne à Dakar, à la demande du nouveau gouverneur général Van Vollenhoven, il fut déçu par l'état dans lequel il avait trouvé les collections qu'il avait réussi à organiser : les gouverneurs qui succédèrent à W. Ponty n'avaient pas montré le même intérêt pour les archives.

En 1920, Faure quitta définitivement Dakar et fut remplacé par Prosper Alquier qui lui-même allait être remplacé par un tirailleur sénégalais : Mor M'baye.

De 1922 à 1937, Mor M'baye était seul responsable de la préservation des archives. Pendant toute cette période aucun autre document ne fut classé et l'ordre établi par Faure avait progressivement été perturbé :

CHAPITRE II : Les archives et la documentation scientifique, 1936-1945

Vers la fin des années 30, la France commença à s'intéresser d'une part à la recherche scientifique d'Outre-mer, d'autre part à l'éducation et à l'émancipation des colonies. C'est ainsi que furent créées à Paris au Musée d'Histoire Naturelle, les départements d'ethnologie et de pédagogie coloniale (1940), et l'Office de la Recherche Coloniale (1943). A la suite des réformes politiques et économiques prises par la France Libre et le Gouvernement provisoire, la recherche scientifique était devenue une composante essentielle des plans de développement à la fois de la métropole et des colonies.

A - La recherche scientifique et la documentation

La recherche coloniale et l'intérêt que les milieux universitaires européens y attachaient, avaient créé en 1936, un climat favorable à la création d'un institut de recherches africaines. A cette époque le CEHS continuait à publier d'importants travaux en linguistique, en ethnologie et en histoire africaine. Cependant de telles études étaient souvent entreprises à titre d'amateur par des administrateurs coloniaux, des enseignants et des fonctionnaires africains.

Le désir de donner à cette recherche un caractère professionnel, avait conduit le gouverneur général Jules Brévié, à prendre un décret portant la création en 1936 du premier Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) (1)

Dans une lettre adressée au ministre des colonies, en 1936, Brévié décrivait l'IFAN et expliquait sa nécessité pour l'action coloniale. Il avait par la suite présidé une réunion extraordinaire du CEHS qui avait pour objet de présenter les statuts du nouvel institut. Ces statuts définissaient pour l'essentiel, un certain nombre d'objectifs : l'étude scientifique de l'Afrique Noire en général, la collecte de renseignements détaillés sur la population, la géographie, l'histoi-

re, les ressources de l'AOF ; la coordination et la publication des recherches scientifiques concernant l'AOF (2).

Sur le plan administratif, l'IFAN était rattaché à l'Inspection Générale de l'Enseignement, et il était considéré comme une institution semi autonome dirigée par un secrétaire général choisi pour ses compétences universitaires.

André Villard fut le premier archiviste à servir à l'IFAN. Ce fut lui qui fit de la bibliothèque de l'institut, une bibliothèque de recherches fiable, bien organisée et gérée selon les pratiques bibliothéconomiques françaises modernes; une bibliothèque dont le catalogue était un outil unique en Afrique noire à l'époque. Mais pour préserver et développer cet outil, il était nécessaire de disposer d'un personnel suffisant donc de former des archivistes.

B - Les archives et la formation des archivistes

Villard avait compris que la situation des archives coloniales ne pouvait être stabilisée et améliorée que si de jeunes archivistes africains étaient formés et envoyés ensuite dans les différentes capitales coloniales. Et c'est ainsi qu'il suggéra qu'un stage de formation de 6 mois en matière d'archive fut organisé à l'intention des africains.

Après accord du gouverneur général Marcel Copet, il élaborera un programme prévoyant la formation d'archivistes qui auraient pour tâche, la gestion des archives territoriales et des bibliothèques administratives, mais aussi d'organiser des bibliothèques publiques.

Les quatre premiers africains formés dans le cadre de ce programme, servirent d'abord à Dakar de novembre 1937 à novembre 1938, période de réorganisation de l'AOF, avant d'être affectés par la suite en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo.

L'emploi d'archivistes professionnels, de 1936 à 1942, avait eu un impact significatif à la fois sur les bibliothèques et le développement des archives d'AOF.

Villard n'avait certes pas réalisé les objectifs qu'il s'était fixé, mais il avait réussi à réorganiser les archives d'AOF qu'on considérait à l'époque comme étant l'une des collections de documents les plus raffinées en Afrique, former un petit groupe d'archivistes africains, contribuer à la professionnalisation du métier de bibliothécaire en étant le premier à assumer la fonction de directeur de la bibliothèque de l'IFAN.

Il avait en quelque sorte laissé un bon précédent à ses successeurs qui à leur tour essayèrent de développer les bibliothèques et les archives.

Cependant ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que d'autres bibliothèques furent créées et développées dans la région.

Chapitre III : Le développement des bibliothèques pendant les années de transition

La fin de la deuxième guerre mondiale marqua un tournant décisif dans l'histoire des colonies françaises en Afrique.

C'est en effet à partir de cette époque, que ces dernières commencèrent à exercer de fortes pressions sur la métropole pour obtenir leur autonomie. Cette situation amena le Général De Gaulle, à convoquer en 1944 à Brazzaville, une conférence des gouverneurs coloniaux : conférence à l'issue de laquelle, avaient été retenus, les principes d'une autonomie graduelle, d'aide économique et sociale des colonies, mais aussi d'une politique d'éducation à long terme.

Et c'est dans le cadre de cette aide que des écoles furent créées, entre 1948 et 1956, ~~en AOF~~ en AOF.

L'enseignement primaire allait connaître à partir de là un développement rapide, contrairement à l'enseignement secondaire. Ce qui expliquait, l'absence au cours de cette période, d'un réseau de bibliothèques scolaires viables.

Jusqu'en 1957, l'enseignement supérieur était négligé par les autorités coloniales, car ce n'est qu'en 1950 que fut créée l'Institut des Hautes Etudes (IHE) à Dakar. Cet institut était considéré par le colonisateur à la fois comme une réponse aux besoins immédiats de formation exprimés dans la région, et un pas vers la création d'une véritable université en AOF. Cependant il connut des débuts difficiles: de 1950 à 1957, il n'y avait ni bibliothèques, ni de campus, ni des laboratoires pour la recherche. L'IHE allait être transformé par la suite en université de plein exercice par le décret de 1957. Mais presque à la même date, la loi cadre instituant l'autonomie interne des colonies entra en vigueur. La décision fut alors prise par les leaders africains et les autorités coloniales, de placer l'enseignement supérieur sous l'autorité de l'AOF, faisant ainsi de la nouvelle université, une université interafricaine.

A - L'évolution de la bibliothèque universitaire

Puisque l'IHE était transformé en université, il était donc nécessaire de mettre sur pied une bibliothèque pour répondre aux besoins en documentation du public universitaire.

Lors de sa création en 1950, l'IHE avait hérité d'une collec-(1) tion de 2000 à 3000 titres, qui appartenait à l'Ecole Africaine de Médecine. Comme c'était là un fonds spécialisé, il était donc indispensable de constituer une bibliothèque générale qui prendrait en compte les besoins en documentation des autres facultés.

C'est alors qu'un moniteur fut chargé de constituer un fonds pour les sections droit, lettre et science. Et en octobre 1952, le gouvernement français désigna Mlle. Suzanne Séguin pour réorganiser et développer la B.U. afin de fournir de meilleurs services à une communauté universitaire forte de 300 étudiants. Précisons que Mlle Séguin a été la première bibliothécaire d'Etat à servir à l'IHE : elle avait appris les techniques du catalogage et la bibliographie à Paris avec Mlle Louise Noëlle Malclès, l'une des bibliographes les plus en

vue en France (2).

Pendant ses premières années à Dakar, Mlle Séguin était aidée dans son travail par un instructeur et un dactylo français, plus deux africains qui avaient le niveau du Certificat d'Etudes primaires élémentaires.

Non seulement, elle ne disposait pas d'un personnel suffisant, mais elle était également confrontée, loin de ses collègues qui auraient pu lui donner des conseils utiles, à la difficile tâche de jeter les bases d'une B.U.

Ce n'est qu'en 1954 que deux autres bibliothécaires français, M. Marc Chauveinc et Jean Donati, furent désignés pour servir à la bibliothèque de Médecine et de Droit.

Trois années après la reconnaissance par la France du statut d'université à l'IHE, la Direction des Bibliothèques de Paris chargea André Masson de faire un projet de construction d'une B.U. fédérale à Dakar. Après analyse de la situation à l'IHE, Masson suggéra que fût construite une B.U. centrale et des bibliothèques facultaires comme c'était souvent le cas en France.

Cependant avec les incertitudes qui pesaient sur le rôle que jouerait la nouvelle université si les colonies accédaient à l'indépendance, les fonds qui étaient destinés à la construction de la B.U. furent gelés jusqu'en 1961.

Néanmoins un budget de 10.000.000 CFA avait été mis à la disposition de Mlle Séguin, MM. Chauveinc et Donati pour faire des acquisitions et certaines opérations courantes.

Lorsqu'en 1960, les colonies d'AOF accédèrent à la souveraineté nationale, la bibliothèque disposait d'un fonds de 80.000 volumes.

B - Le développement de l'IFAN et de ses bibliothèques

La bibliothèque de la nouvelle université était à partir de 1957 aussi importante que celle de l'IFAN qui avait commencé à se

développer graduellement mais résolument depuis deux décennies.

Cependant sur le plan de la documentation relative strictement à l'Afrique, la bibliothèque de l'IFAN était de loin la mieux pourvue dans toute l'Afrique francophone.

Restée sous la direction de Théodore Monod jusqu'en 1945, cette bibliothèque allait passer sous la responsabilité de Marguerite Verdat, diplômée de l'École des Chartres et expérimentée en matière de documents relatifs aux colonies pour avoir travaillé comme bibliothécaire au Musée de la France d'Outre-Mer à Paris. Elle créa au sein de l'IFAN une section appelée Ciné-son, section qui était beaucoup plus une unité de production de films qu'une "filmothèque" (3)

Bien que Verdat et son personnel s'intéressaient beaucoup plus aux documents non imprimés, le volume des livres et des périodiques avait considérablement augmenté. En 1949, la bibliothèque de l'IFAN comptait déjà 1285 titres de périodiques.

Cette augmentation du nombre de périodiques était due précisément au décret du 1er juillet 1946 sur le dépôt légal. Ce décret instituait en effet le dépôt obligatoire à l'IFAN de 8 exemplaires de tout document produit en AOF avant toute mise en vente ou distribution. 3500 à 5000 articles furent reçus à l'IFAN par le biais de ce dépôt légal.

Trois exemplaires de chaque article devaient être envoyés au Ministère français d'Outre-Mer, deux à la B.N. Paris, un à la capitale territoriale où l'article a été produit et enfin deux exemplaires restaient à l'IFAN.

Les années 50 furent également des années de développement continu pour la bibliothèque de l'IFAN. En 1959, elle comptait 40.000 volumes et plus de 2500 titres de périodiques.

Notons par ailleurs que des annexes de l'IFAN étaient installées dans chacune des huit colonies de l'AOF : on les appelait communément CENTRIFAN. Chacun de ces petits instituts de recherches avait une petite bibliothèque gérée par un "bibliothécaire-archiviste",

le plus souvent un africain formé à Dakar. Ces bibliothèques étaient généralement constituées à partir des fonds qui appartenaient au gouverneur général.

Cependant, malgré les subventions du gouvernement français et du gouverneur général, entre 1945 et 1960, aucune bibliothèque de ces CENTRIFANS ne pouvait être comparée à celle de l'IFAN sur le plan personnel, laboratoires de recherches et ressources documentaires.

Pour ce qui est de la lecture publique, il faut dire que malgré les suggestions de André Masson de créer un réseau de bibliothèques publiques en AOF, le colonisateur n'avait pas fait quelque chose dans ce domaine (4).

Et c'est pourquoi, au moment des indépendances, il y avait pratiquement pas de bibliothèques publiques dans cette région, en dehors des bibliothèques des rattachées à des instituts.

DEUXIEME PARTIE

FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

Parmi les jeunes bibliothécaires-archivistes africains formés à Dakar, il y avait un certain E. K. Dadzie; sa conviction de la nécessité des bibliothèques publiques en Afrique, l'avait amené à constituer un groupe de travail pour mettre sur pied un service de bibliothèques publiques en AOF.

CHAPITRE I : Naissance de la première association de bibliothécaires en Afrique francophone

Après ses études primaires à Lomé, Dadzie entra à l'école William Ponty de Sébikotane près de Dakar. Dans la section administrative de cette école, il rencontra ce qui constituait à l'époque l'élite africaine ; des étudiants venus de toutes les régions d'AOF et qu'on préparait aux postes de responsabilités ouverts aux africains dans l'administration coloniale française. Dadzie cependant, s'intéressait beaucoup plus à l'ethnologie et à la documentation qu'à l'administration. Et c'est pourquoi, après William Ponty, il travailla comme technicien à l'IFAN où il reçut sous la direction de Verdat une formation spéciale de bibliothécaire-archiviste. C'est alors qu'on lui confia la gestion des archives de la Mauritanie et du Sénégal à Saint-Louis⁽¹⁾.

Six ans après, la Direction des Bibliothèques de la France lui donna la possibilité de suivre une formation internationale à Paris. Après le D.S.B., il visita les bibliothèques de la France, de la Norvège, de la Suisse et du Danemark. Il participa par la suite à

une conférence organisée à Bruxelles par l'IFLA, sur la bibliographie et la documentation avant d'aller en Gold Coast (l'actuel Ghana) où il visita la principale bibliothèque publique d'Accra.

En 1956, il retourna aux archives de la Mauritanie à Saint-Louis où il commença à discuter avec ses amis africains qui étaient pour la plupart, des enseignants, des employés de bureau, des juristes, des docteurs, du problème des bibliothèques. Ces derniers étaient tous convaincus de la nécessité des bibliothèques publiques en Afrique de l'Ouest, d'autant plus que la conférence organisée par l'UNESCO en 1953 à Obadan (Nigéria) sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique, avait mis en exergue la disparité qu'il y avait en matière de lecture publique entre les colonies anglaises particulièrement la Gold Coast - et l'AOF (2).

Fort de ce constat et malgré les rumeurs selon lesquelles, la France avait rejeté la proposition de l'UNESCO, d'aider à la construction d'une bibliothèque publique à Dakar, Darzié et ses acolytes pensèrent qu'une pression locale, appuyée par la D.B.L.P. pouvait persuader les autorités fédérales et les gouverneurs territoriaux à financer le développement des bibliothèques publiques en AOF.

Animés par ces idées quinze personnes (hommes et femmes) s'étaient mises d'accord le 13 septembre 1957 pour assurer le secrétariat exécutif provisoire d'une nouvelle organisation appelée l'Association pour le Développement des Bibliothèques Publiques en Afrique (ADBPA). Parmi ces quinze, il y avait 8 sénégalais, 2 togolais, 2 français, 1 martiniquais, 1 mauritanien et 1 soudanais (Soudan français) : cinq membres seulement de ce bureau avaient une expérience ou reçu une formation en matière de bibliothèque (3).

Cette composition hétérogène de l'association montrait clairement que l'objectif premier de celle-ci était moins de créer un forum de discussion entre professionnels que de réunir les personnes conscientes du rôle des bibliothèques publiques et de coordonner leurs efforts pour promouvoir la lecture publique (4).

Pour atteindre de tels objectifs, l'ADBPA avait entrepris,

tant au niveau du public que des gouvernants un certain nombre d'actions que nous allons essayer d'examiner dans les développements qui vont suivre.

A - Séminaire des premières journées d'étude des bibliothèques de l'Ouest africain d'expression française, 1959

La première conférence de l'ADBPA, sur les bibliothèques publiques s'était tenue en novembre 1959. Elle était placée sous le haut patronage de Pierre Messmer haut-commissaire de l'AOF.

Le programme de cette conférence comportait des meetings publics, des séances de travail et des visites d'études à travers l'AOF; visites auxquelles avaient pris part 39 personnes - venant du Sénégal, du Mali, du Togo, de la Mauritanie, du Dahomey, de la Guinée et du Soudan français - dont 14 bibliothécaires, 4 archivistes, un libraire qui avait monté une petite bibliothèque et les directeurs de deux centres culturels nantis de bibliothèques. (5)

Plus de la moitié des participants étaient des africains, mais puisque quelques uns seulement avaient reçu une formation en matière de bibliothèque, un mauritanien et un togolais uniquement avaient présenté des rapports.

B - Les premiers efforts de "pression" de l'ADBPA.

L'ADBPA avait depuis sa création tenté de faire pression sur les gouvernements africains pour les amener à prendre des mesures législatives relatives aux bibliothèques en général. En effet lors de sa première assemblée générale en Janvier 1958, l'ADBPA avait pris une série de résolutions dans lesquelles, elle demandait au haut commissaire de l'AOF, de transformer la bibliothèque de l'IFAN en bibliothèque nationale (en prenant comme modèle la B.N. - Paris) : ces résolutions suggéraient d'autre part à la France, à l'UNESCO et au

Sénégal, de coopérer afin d'établir un réseau de bibliothèques publiques à Dakar.

En 1958-1959, d'autres recommandations furent adressées aux gouverneurs territoriaux pour que fussent créés dans chaque capitale territoriale, d'une part un réseau de bibliothèques publiques articulé autour d'une bibliothèque nationale, d'autre part une direction autonome des bibliothèques rattachée au Ministère français de l'Education nationale (6). Ces bibliothèques devaient en outre être organisées dans le respect des normes internationales suggérées par l'UNESCO (7).

L'ADBFA avait en plus envoyé à chaque gouverneur territorial un exemplaire des résolutions de 1959, des propositions de lois sur les bibliothèques.

Quelques mois plus tard les trente-trois colonies françaises d'Afrique noire accédaient à l'indépendance. Mais quand bien même les dirigeants de ces nouveaux Etats étaient favorables sur le plan des principes au développement de la lecture publique, ils n'accordèrent pas le crédit nécessaire aux recommandations de 1959.

Cette association née en 1957, et limitée concrètement quant à ses activités, au seul territoire sénégalais allait au lendemain des indépendances, s'étendre à d'autres Etats d'Afrique noire francophone et par suite connaître d'autres développements.

CHAPITRE II : L'internationalisation de l'Association : l'AIDBA

A - Le processus d'internationalisation

A partir de 1960, il était devenu nécessaire de modifier la structure de l'association, en égard à la nouvelle situation politique en Afrique. Originellement conçue dans le cadre de l'AOF l'association avait drainé des membres d'un peu partout dans la région. A l'aube des indépendances, il était reconnu à la section sénégalaise, d'agir comme section centrale qui pourrait encourager la création d'autres sections nationales et coordonner leurs différentes activités. De telles sections nationales seraient tenues de respecter les statuts de l'ADBPA, d'œuvrer à la promotion des bibliothèques au niveau local, d'envoyer des délégués aux conférences inter-africaines, et de soumettre certaines de leurs décisions à la section centrale.

Conformément à ces principes, une section togolaise fut créée en 1958 par Dadzie. En janvier 1960 elle comptait déjà cinquante cinq membres, mais ses rapports avec la section sénégalaise n'étaient pas très développés.

Néanmoins les dirigeants de l'ADBPA, espéraient toujours encourager la naissance d'autres associations nationales et en juin 1960, ils amendèrent les statuts originaires en créant un bureau exécutif international.

Ce bureau composé de quinze membres représentait l'organisation auprès des organismes internationaux, intéressés par ce développement de la profession, et préparait les rapports d'activités qui devaient être présentés au congrès de l'association. Le congrès qui réunissait les délégués des sections nationales se tenait tous les trois ans pour élire le bureau exécutif international, approuver le budget et décider de son prochain lieu de tenue (1).

Les amendements de 1960, en plus d'un programme international d'activités, étendaient le champ d'action de l'association à toutes

les catégories de bibliothèques. Dans un souci de refléter sa nouvelle structuration et ses nouveaux objectifs, l'association allait changer de nom et devenir l'Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques en Afrique (AIDBA).

Lors du 3^e anniversaire de l'association, en septembre 1960, le bureau exécutif international fut élu et l'AIDBA commença à opérer sous de nouveaux statuts.

Une section mauritanienne fut créée en juin 1960, portant à trois le nombre de sections nationales, en plus des sections provisoires qui regroupaient les membres résidents dans des pays où il n'y avait pas encore de section nationale.

Le bureau international, présidé à l'époque par M. Amadou Mahtar M'bow, comprenait 5 sénégalais, 4 togolais, 4 mauritaniens, un nigérien et un français. Le Sénégal, le Togo et la Mauritanie restaient les centres d'intérêt de l'AIDBA, étant entendu que d'autres sections nationales n'étaient pas créées sous les statuts de 1960.

L'AIDBA avait son siège social à Saint-Louis même si les assemblées générales et les conférences avaient lieu à Dakar où il y avait beaucoup plus de bibliothèques que dans n'importe quelle autre ville de la région. Ce n'est qu'en 1967, que le siège de l'association fut transféré à Dakar. Une autre modification allait être apportée aux statuts de l'AIDBA la même année.

La structure organisationnelle de base - le congrès et le bureau exécutif international - restait inchangée, mais le nombre de membres siégeant était porté à 19 afin d'y inclure les vices-présidents régionaux qui devaient représenter l'Afrique occidentale et orientale, l'Afrique du Nord et du Sud.

Bien qu'il n'y eut à cette époque que les 3 sections d'Afrique occidentale, on avait espéré que l'inclusion dans le bureau exécutif international, de membres issus des différentes régions pourrait faciliter la formation de nouveaux groupes nationaux.

Entre 1968 et 1975, sept associations d'Afrique noire francophone et une d'Ethiopie, s'affilièrent à l'AIDBA.

Du point de vue de l'importance numérique, le Sénégal venait en première position avec 72 membres, ensuite la Côte d'Ivoire avec 29 membres, puis le Zaïre, le Congo, la Mauritanie, le Togo avec des effectifs variant entre 13 et 16 personnes et enfin la Haute Volta avec seulement 6 membres (2).

v Les statuts de 1968 reconnaissaient aux sections nationales, une autonomie assez importante tant sur le plan organisationnel que sur celui de la définition des programmes locaux d'activités; mais chacune d'entre elles devait être représentée au bureau international et au congrès (3).

En plus d'une structure mieux adaptée aux activités internationales, ces statuts assignaient à l'AIDBA d'autres domaines d'action : la Documentation et les Archives. L'association allait encore une fois de plus changer de nom et devenir l'Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques, de la Documentation et des Archives en Afrique, mais l'acronyme AIDBA était retenu.

" Malgré les développements que connut l'association tant au niveau de son appellation, de sa structuration que de ses domaines d'activités, les objectifs qu'elle s'était fixés initialement en 1957 restaient toujours actuels : rassembler toutes les personnes conscientes de l'importance des livres et des documents imprimés ; promouvoir les bibliothèques, l'éducation, l'étude de l'histoire africaine ; convoquer des conférences internationales sur les bibliothèques, les archives et la documentation en Afrique.

A partir de cette nouvelle structuration, l'AIDBA allait sur le plan international mener un certain nombre d'activités.

B - La coopération afro-scandinave

La vocation internationale de l'AIDBA s'exprimait certes à travers ses efforts de réunir les bibliothécaires des différents Etats africains mais aussi à travers ses démarches pour trouver l'ai-

de extérieure nécessaire au développement des bibliothèques en Afrique. Des contacts furent alors noués avec l'UNESCO, la France et d'autres pays européens avancés dans le domaine des bibliothèques (4).

C'est ainsi qu'en 1961 l'occasion fut donnée à l'AIDBA de participer à la première conférence afro-scandinave sur les bibliothèques organisée à l'initiative de Jorgen Schleimann - bibliothécaire danois responsable de la commission pour la coopération afro-scandinave.

Vingt-sept délégués africains (dont dix-huit d'Afrique francophone et dix d'Afrique anglophone) étaient présents le 2 octobre 1961 à cette conférence à Copenhague. Cette rencontre - la première du genre - donnait l'occasion aux bibliothécaires francophones d'échanger des points de vue avec leurs collègues anglophones qui avaient un système de bibliothèques publiques plus développé. Bien qu'on discutât au cours de cette conférence, de toutes les catégories de bibliothèques, les besoins en lecture publique, et les possibilités de coopération entre les Etats africains et les pays scandinaves avaient retenu beaucoup plus l'attention. Les bibliothécaires danois avaient aussi exposé le rôle historique et social des bibliothèques, posé le problème de la législation en matière de bibliothèque et discuté de la coopération inter bibliothèques.

Les dernières sessions de la conférence furent suivies d'un séminaire de deux jours sur la bibliographie nationale, les travaux du centre bibliographique danois, les problèmes relatifs à la bibliographie et à la documentation en Afrique. Les participants africains quittèrent Copenhague très optimistes quant à une future aide scandinave. Cet optimisme allait se justifier un an et demi après la conférence afro-scandinave. En effet, en 1963, le gouvernement danois décida d'aider non sans problèmes, le Sénégal dans le domaine de la lecture publique.

C - La difficile coopération afro-scandinave

Le gouvernement danois en 1963, ~~décida d'aider le Sénégal~~ à mettre sur pied une bibliothèque publique pilote à Dakar (5). Cette aide d'un montant de 35.000.000 CFA devait servir à l'achat de livres, d'un bibliobus, du mobilier de la future bibliothèque et couvrir les honoraires de l'expert danois qui devait superviser les travaux. Mais en contre partie, le Sénégal devait fournir les locaux appropriés, un véhicule de service et prendre en charge les dépenses de fonctionnement. Le tout se chiffrait à peu près à 35.000.000 CFA (6).

L'offre intéressait le Sénégal mais dans une conversation téléphonique avec Dadzie en octobre 1963, le secrétaire d'Etat à la culture révélait que dans la conjoncture financière d'alors, le gouvernement sénégalais ne pouvait pas débloquer 2.000.000 CFA encore moins la somme exigée par le Danemark. Il précisait cependant que le Sénégal était prêt à négocier si le Danemark retirait la condition dont était assortie son offre (7).

Cette attitude du gouvernement sénégalais mettait en exergue, du point de vue historique, deux aspects fondamentaux de la réalité qui prévalait en Afrique au lendemain des indépendances.

Les dirigeants sénégalais tout comme ceux des autres pays d'Afrique francophone, ne pouvaient pas apprécier à sa juste valeur un projet de construction d'une bibliothèque engageant des coûts élevés, précisément parce qu'ils n'avaient jamais vu de grandes bibliothèques publiques modernes.

Comme nous l'avons montré dans la première partie, à part les bibliothèques rattachées à des centres de recherches, il n'y a pas eu à proprement parlé de bibliothèque publique modèle en AOF. D'autre part, les bibliothèques étaient pour eux, un détail par rapport à ce qu'il y avait de fondamental à faire pour le développement économique et social du pays.

Mais, connaissant parfaitement l'histoire des archives et le

rôle que les autorités à l'époque avaient joué dans leur développement, Dadzie et ses collègues étaient persuadés qu'un appui des autorités gouvernementales de haut niveau était nécessaire pour faire aboutir le projet danois de bibliothèque (8). Et c'est pourquoi, ils multiplièrent les démarches auprès du Président Senghor et des ministres concernés.

Cependant, malgré les directives qu'avaient prises M. Senghor lui-même, autorisant le ministre des finances à prévoir dans le budget de 1966 les fonds nécessaires pour organiser un système de bibliothèques, ceux-ci ne furent jamais dégagés encore moins la somme exigée par le Danemark.

Cet échec de l'AIDBA ne découragea guère les dirigeants qui continuèrent activement à solliciter l'aide de Senghor afin de pouvoir conclure l'accord avec le Danemark.

Et dans une lettre en date du 12 février 1966, adressée à Senghor, Dadzie en appelait vivement à l'honneur sénégalais en faisant remarquer que même la Mauritanie affectait chaque année 1.000.000 CFA à ses bibliothèques. Il avait ensuite montré que si le Sénégal affectait chaque année 2.000.000 CFA aux bibliothèques il serait possible de mettre sur pied un réseau de bibliothèques digne d'un "Etat que la situation géographique et historique plaçait à l'avant-garde du mouvement" (9).

Et plus tard, dans une réponse à l'une des multiples lettres que l'AIDBA lui avait adressées, Senghor précisait que son gouvernement reconnaissait l'importance d'un réseau national de bibliothèques. Mais ceci n'allait pas au delà d'une simple déclaration d'intention, car dans des pourparlers avec les autorités gouvernementales, l'AIDBA continuait à rencontrer des problèmes relatifs à des considérations d'ordre politique et aux dérobades des ministres devant leurs responsabilités.

Ce qui amena Dadzie à écrire à Senghor pour lui exprimer la frustration dont l'AIDBA était victime du fait des ministres de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et du secrétaire d'Etat aux

affaires culturelles qui se "renvoyaient la balle", aucun d'entre eux n'acceptant de prendre en charge le projet de bibliothèque (10).

Précisons par ailleurs que les rapports entre l'AIDBA et le gouvernement étaient également tendus parce que le président de l'association, Amadou Mahtar M'bow était une figure importante du PRA-Sénégal, l'unique parti de l'opposition légale à l'époque.

Cependant, en 1966, à la suite de la réconciliation entre l'U.P.S. - parti de Senghor - et le PRA-Sénégal, M'bow fut nommé ministre de l'éducation nationale. A la même période, Assane Seck, un autre militant du PRA et membre fondateur de l'AIDBA fut également nommé ministre de la culture.

La présence dans le gouvernement, de ces ministres acquis à la cause des bibliothèques, détermina les dirigeants de l'AIDBA à activer les négociations avec le Danemark, mais en vain. Finalement, après plusieurs années d'attente, le gouvernement danois décida d'offrir son aide à la bibliothèque universitaire de Makerere en Ouganda (11).

Cette attitude du gouvernement sénégalais face au projet danois avait discrédité l'AIDBA dans les milieux internationaux, et représentait une grosse perte pour la ville de Dakar.

Les considérations d'ordre politique, mais surtout économique, pouvons-nous noter, ont été pour beaucoup dans l'échec de ce projet, en particulier parce que à cette époque, l'idée d'un don, postulant un apport de fonds de la part du donataire, était relativement nouvelle au Sénégal, en Afrique. Débloquer l'équivalent de 30.000.000 CF pour une bibliothèque était à la fois impossible et inconcevable pour les autorités sénégalaises.

Cependant, si l'AIDBA avait échoué dans ses tentatives de faire aboutir le projet de bibliothèque pilote en AOF, plus précisément à Dakar, et de façon générale, de promouvoir les bibliothèques publiques, elle avait par contre réussi à développer le métier de bibliothécaire.

D - La campagne pour la formation professionnelle.

Paradoxalement, l'AIDBA avait réussi beaucoup plus à promouvoir le métier de bibliothécaire que les bibliothèques elles-mêmes.

Lors de sa première assemblée générale, la nécessité d'une formation professionnelle avait été exprimée et des résolutions furent adressées aux autorités coloniales, leur demandant d'octroyer aux africains des bourses d'études en France ou dans d'autres pays étrangers (12).

Quand bien même l'association n'avait pas reçu de réponse à cette requête, elle continuait à prendre au cours de ses conférences interafricaines., des résolutions relatives à l'éducation en matière de bibliothèque en général, ou à l'amélioration d'un aspect particulier de la formation professionnelle.

Et en 1960, M'bow et Dadzie engagèrent des négociations avec la Direction des bibliothèques à Paris sur la possibilité d'organiser des stages de formation en France pour les africains de l'ex-AOF. La Direction des Bibliothèques accepta en janvier 1961 le principe d'un stage de 6 mois dans une bibliothèque publique à Toulouse plus 6 mois d'études complémentaires à Paris.

Ce stage devait débiter en avril 1961, et malgré les multiples annonces publiées par l'AIDBA au Sénégal, au Togo, en Mauritanie dans des journaux inter-africains comme "Afrique-Nouvelle", il n'y eut pas mal de difficultés à trouver des candidats. Finalement, quatre mauritaniens seulement avaient participé à ce stage (13).

L'AIDBA organisait également sur le plan local, des stages d'un à deux mois, qui avaient pour objectifs :

a) faire prendre conscience aux jeunes de l'importance des bibliothèques et des problèmes liés à leur organisation, leur administration.

b) favoriser et encourager le recrutement en dispensant une formation de base à ceux qui souhaitaient continuer leurs études dans le domaine des bibliothèques.

c) Elever le niveau de compétence de ceux qui travaillaient déjà (14).

Les stages comprenaient outre des conférences sur le rôle socio-historique des bibliothèques, des cours pratiques sur les acquisitions et le catalogage. L'AIDBA délivrait aux étudiants qui avaient suivi régulièrement les stages, un certificat attestant que le récipiendaire avait acquis assez de connaissances théoriques et pratiques pour gérer une petite bibliothèque ou servir comme aide-bibliothécaire dans une grande bibliothèque.

Par ailleurs, l'association avait entre autres objectifs, depuis sa création, la formation de bibliothécaires de niveau moyen. L'une des recommandations qu'elle avait prise lors de sa première assemblée générale en 1958, attirait l'attention des autorités coloniales sur la nécessité de créer une école fédérale de bibliothécaires au sein même de l'université de Dakar.

Cette campagne de sensibilisation, l'AIDBA l'avait développé après les indépendances africaines. Et finalement en 1963 fut créé le Centre Régional de Formation des Bibliothécaires (CRFB).

Les campagnes menées quatre années durant par l'association auprès des organisations internationales et des nouveaux Etats africains avaient sans aucun doute influencé le Sénégal et l'UNESCO à signer l'accord de création du CRFB.

Cependant l'association s'intéressait aussi à la documentation et aux archives : des conférences relatives à ces deux domaines furent organisées par elle-même ou sur son initiative en Afrique.

Les recommandations prises au cours de ces différentes conférences et qui portaient pour l'essentiel, sur l'établissement d'un programme de formation au CRFB, dans le domaine des archives, la formation de documentalistes africains, les modalités de mise en place de centres nationaux spécialisés dans la documentation, la participation des pays africains aux échanges internationales d'informations scientifiques et techniques, ont également été pour quelque chose dans le développement du CRFB devenu en 1967, l'Ecole des

Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes (EBAD). Cette école, la seule institution de formation d'Afrique noire francophone dispensant un enseignement de niveau universitaire dans chacun des trois secteurs de la profession - Archive, Documentation et Bibliothèques - reçoit des étudiants de dix-huit pays d'Afrique du Sud du Sahara, de Madagascar et récemment des Caraïbes.

Comme le stipulent ses textes constitutifs, l'EBAD a pour mission essentielle, la formation et le perfectionnement des bibliothécaires archivistes et documentalistes en liaison avec les gouvernements et les institutions qui lui font confiance.

A la fin de l'année universitaire 1979-1980, l'EBAD a déjà formé 467 professionnels - se répartissant comme suit :

235 bibliothécaires, 135 archivistes et 97 documentalistes. Ces effectifs, même s'ils sont modestes, allaient créer les conditions favorables à la naissance de nouvelles associations, mais aussi poser des problèmes d'organisation à l'AIDBA voire même en cause. Cependant nous voudrions avant d'aborder ces problèmes parler un peu de l'état de la profession.

CHAPITRE III : L'état de la profession

En examinant le problème du personnel des bibliothèques en Afrique noire francophone, on est frappé par un certain découragement. Tous les praticiens se plaignent du manque de personnel qualifié et de l'intérêt limité pour la profession, notamment chez ceux qui ont reçu récemment une formation. Tous les responsables de bibliothèque reconnaissent que le personnel est insuffisant, peu ou mal formé, instable : par exemple dans les B.U - unités documentaires les plus avancées en Afrique noire francophone - sur un nombre global de 1026 personnes, 46 seulement ont une formation universitaire et une formation spécialisée en bibliothéconomie, 52 ont une formation universitaire et une préparation au métier, au sein de la bibliothèque,

"sur le tas".

Cette situation tient à la fois à des facteurs psychologiques (manque de considération de la profession au niveau national, place peu prépondérante des bibliothèques dans les plans de développement économique et social) et à des facteurs matériels. La profession n'est pas assez attrayante pour attirer et retenir des professionnels de qualité.

En effet la situation "matérielle" du personnel varie d'un pays à l'autre. La plupart du temps il n'y a pas de statut des bibliothécaires particulier. Les personnels sont fréquemment recrutés et rémunérés par référence à d'autres corps de la fonction publique de même formation de base, sans tenir compte de la formation professionnelle ajoutée.

Dans certains pays, la tendance est à l'assimilation des bibliothécaires des B.U. aux différentes catégories d'enseignants universitaires. Dans d'autres le problème n'est même pas posé.

D'autre part il y a l'isolement des bibliothécaires qui constitue un facteur négatif, car même au niveau d'un même pays, les professionnels ne sont guère liés entre eux, et cette situation ne facilite pas l'émulation, ni la coopération.

Par rapport à ces différents problèmes donc, et à celui de la promotion des bibliothèques publiques, il est nécessaire de renforcer les associations qui existent déjà et d'en créer là où elles n'existent pas.

Mais quelle doit être la forme de ces associations, c'est là un problème que nous aborderons plus loin.

TROISIEME PARTIE

LES PROBLEMES D'ORGANISATION DE L'AIDBA

L'AIDBA à partir de 1965 commençait à compter parmi ses membres, un nombre assez important de professionnels suite au développement du CRFB/ EBAD.

Après les deux premières promotions de l'école, un petit groupe d'anciens élèves du CRFB/ EBAD s'était constitué au sein de l'association.

En 1970, l'AIDBA avait déjà dans son bureau exécutif international treize membres tous diplômés du CRFB, deux titulaires du C.A.F.B. et deux autres du D.S.B. La présence de ces jeunes bibliothécaires était un facteur non négligeable de développement de l'AIDBA et partant de la profession.

Cela était particulièrement vrai au niveau de la section sénégalaise, où, les 44 % de l'effectif global travaillaient dans les archives ou dans les bibliothèques, et plus de 20 % avaient reçu une formation professionnelle. Dès lors qu'elle pouvait compter sur des membres versés dans le métier, la section était donc en mesure de constituer des groupes de travail qui s'occuperaient de certains aspects particuliers du développement de la profession, des bibliothèques. C'est ainsi que furent créées, la commission des archives et de l'histoire africaine, la commission des bibliothèques, celle de la documentation spécialisée et de l'information scientifique, la commission des musées et de l'audiovisuel ...

Le plus actif de ces groupes de travail a été la commission chargée de l'éducation professionnelle et de l'élaboration d'un statut réglementant l'avancement des bibliothécaires, archivistes et documentalistes.

Après 7 ans de négociations, cette commission avait réussi

finalement à amener le gouvernement à prendre le premier décret relatif à la profession : le décret N° 69-257 du 17 mars 1969, portant statuts des bibliothécaires, archivistes et documentalistes. Ce décret prévoyait trois classes principales :

- les conservateurs, c'est-à-dire les diplômés de l'Ecole des Chartes ou de l'E.N.S.B. de Paris.
- les archivistes, bibliothécaires et documentalistes (bac plus diplôme du CRFB de Dakar)
- les aides-bibliothécaires, archivistes et documentalistes recrutés avec le niveau B.E.P.C.

Ces statuts qui régissaient les bibliothécaires d'Etat servaient également de référence aux organismes privés employant des bibliothécaires.

L'obtention d'un statut était une victoire importante pour l'association dans sa lutte pour la reconnaissance officielle de la profession. Cependant, quelques temps après, cette section, de loin la plus dynamique, commençait à rencontrer des problèmes internes qui allaient avoir des rebondissements sur l'AIDBA elle-même.

CHAPITRE I : La remise en cause de l'AIDBA

A partir des années 1972, l'AIDBA-Sénégal était en effet confrontée à des problèmes d'organisation. L'absentéisme et le manque d'intérêt pour l'association étaient devenus une règle. Ce qui avait amené Dadzie, son secrétaire général, à faire état dans son rapport de l'exercice 1967 - 1970, de l'opportuniste de certains membres qui voulaient "caporaliser", dominer l'association, des manœuvres de dénigrement qu'entreprenaient d'autres pour discréditer l'AIDBA au niveau des professionnels (1).

Dadzie dans ce rapport, invitait les différents membres à dépasser les conflits de personnes, à redynamiser l'association en reprenant le travail au niveau des commissions et des bibliothèques que l'AIDBA avait mises sur pied.

Un rappel y avait été fait également, des objectifs fondamentaux de l'AIDBA : créer un réseau de bibliothèques, promouvoir la lecture publique, défendre les intérêts matériels et moraux des bibliothécaires, archivistes et documentalistes.

Cependant cet appel à l'unité n'allait pas être suivi, bien au contraire, les critiques adressées à la direction de l'association se multiplièrent. Les dissidents, dirigés par Amadou Bousso et Théodore N'Diaye tous deux de l'EBAD, s'élevaient contre le fait, d'une part, que les postes les plus importants étaient occupés par des politiciens et des "hommes de culture" extérieurs à la profession; d'autre part, que le secrétariat général de la section sénégalaise était assumé par un togolais, Dadzie.

Ces critiques amenèrent Dadzie à vouloir démissionner de son poste de secrétaire général et à se consacrer uniquement au bureau exécutif international. Cependant il faisait remarquer qu'il n'était pas disposé à accepter que la section se transformât en association composée exclusivement de professionnels. Et en janvier 1972, il écrivait : " Il apparaît nécessaire de souligner qu'une association composée strictement de bibliothécaires, de documentalistes, d'archivistes et de conservateurs de musées, ne peut pas avoir le poids et l'efficacité nécessaire pour atteindre nos objectifs ... seul un mouvement populaire ouvert à tout le monde ... et dirigé par des professionnels peut promouvoir l'organisation et le développement systématique des institutions qui nous concernent ... " (2).

Cette situation conflictuelle allait durer jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau. Néanmoins les dissidents contestèrent les résultats de cette élection - réélection de tous les membres de l'ancien bureau y compris Dadzie ~~en~~ vice-président, et décidèrent alors de quitter l'AIDBA et de former une association ayant pour but la défense des intérêts des professionnels sénégalais.

Et en mars 1973 fut créée l'Association Nationale des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes Sénégalais (ANABADS), avec un bureau exécutif de 18 membres dont 9 formés en Europe, et les au-

tres au CRFB/EBAD. A part un français et un voltaïque qui présidaient les séances de travail, tous les autres membres du bureau étaient des sénégalais.

La structure et les moyens d'action de la nouvelle organisation étaient presque identiques à ceux de l'ancienne section sénégalaise de l'AIDBA, mais ses objectifs étaient modifiés suivant un autre ordre de priorités. L'objectif premier de l'ANABADS était de renforcer l'esprit de collégialité parmi les personnes travaillant dans les bibliothèques, les archives ou les centres de documentation.

Sa deuxième préoccupation était d'étudier les questions scientifiques, techniques et administratives relatives aux bibliothèques, aux archives, aux centres de documentation et à leur personnel.

Le développement des bibliothèques - qui était le but premier de l'AIDBA - venait en troisième position dans la hiérarchie des objectifs que s'était fixés l'ANABADS, son quatrième objectif étant de défendre le développement des bibliothèques, des archives et des centres de documentation auprès des autorités sénégalaises et des organisations internationales qui s'intéressent à la profession.

Notons que tous les membres ou presque de l'ex AIDBA-Sénégal avaient rejoint l'ANABADS. Ce qui n'avait pas empêché les dirigeants de l'ancienne organisation, au lendemain de la reconnaissance officielle de l'ANABADS, de créer une autre section sénégalaise de l'AIDBA dénommée Association Sénégalaise pour le Développement de la Documentation, des Bibliothèques des Archives et des Musées (ASDBAM) composée essentiellement de membres sans diplômes professionnels (3).

D'autres associations nationales ont vu le jour également dans d'autres pays. C'est le cas de l'Association Zaïroise des Archivistes Bibliothécaires et Documentalistes (AZABD), de l'Office du Livre Malagasy (OML), de l'Association Nationale des Archivistes, Bibliothécaires Documentalistes, Libraires, Muséologues et Muséographes du Bénin; de l'Association des Bibliothécaires, Archivistes Documentalistes et Muséographes du Cameroun et de l'Association Vol-

taïque pour le Développement des Bibliothèques, des Archives et de la Documentation (AVDBAD) (Cf annexe I).

Certaines de ces associations coexistent avec une section de l'AIDBA, d'autres se retrouvent seules au niveau national.

En 1972, l'AIDBA comptait cinq sections nationales, aujourd'hui à notre connaissance - elle n'en a plus que deux : en Afrique noire francophone : l'ASDEMA-Sénégal et l'Association togolaise pour le Développement de la Documentation des Bibliothèques, Archives et Musées. Cette nouvelle situation et celle qui prévaut au Sénégal appellent un certain nombre de réflexions.

CHAPITRE II : Quels types d'associations de bibliothécaires pour l'Afrique noire francophone ?

Si pour développer leur profession, les bibliothécaires archivistes et documentalistes doivent faire face à des facteurs politiques et économiques, ils doivent aussi résoudre des problèmes d'organisation au niveau de leur cadre de lutte : les associations d'une manière générale, ont deux types d'interlocuteurs entre lesquels ils doivent faire le lien. D'une part la population pour laquelle elles jouent un rôle de sensibilisation, de sociabilité, d'information, et d'autre part les élus face auxquels elles ont aussi un rôle d'information et avec lesquels elles peuvent jouer la participation, la concertation, ou bien l'opposition, la contestation. Généralement en Afrique, les associations sont reconnues par les gouvernements.

Cependant pour être reconnues, pour être des interlocutrices valables, les associations doivent remplir certaines conditions dont la principale est la représentativité.

Or la profession de bibliothécaire puisqu'elle est à ses débuts en Afrique, ne compte pas beaucoup de monde, Et c'est pourquoi

nous nous posons des questions sur l'existence de plusieurs associations dans un seul et même pays en Afrique.

Au temps de l'AOF, et jusqu'à une date récente, les quelques bibliothécaires qu'il y avait dans cette région s'étaient regroupés au sein d'une vaste organisation : l'AIDBA.

En Afrique équatoriale, il n'existait qu'une seule association : la East African Library Association (EALA) (De 1958 à 1972). La EALA tout comme l'AIDBA, était une organisation internationale représentant les intérêts des pays qui la composaient.

Nous pensons que c'était là une voie sage, que de former une association internationale des bibliothécaires et de favoriser à partir de là, la création de sections nationales.

Mais aujourd'hui cet esprit "AOF" nous semble dépassé, et par suite l'organisation à laquelle il servait de fondement.

Certainement, plusieurs associations œuvrant pour le même objectif et coopérant étroitement peuvent aller de l'avant. Mais telle ne semble pas être la situation qui prévaut actuellement en Afrique noire francophone.

L'AIDBA qui se voulait à l'origine, cadre de rassemblement de tous les professionnels des bibliothèques crée aujourd'hui une situation on ne peut plus confuse.

Au Sénégal par exemple, l'AIDBA a devant elle, du moins jusqu'en 1975, une association nationale antagoniste; au Mali elle n'existe que virtuellement devant l'AMABAD.

Nous savons qu'en 1972, l'ANABADS avait pour objectif de liquider la section sénégalaise de l'AIDBA; en 1975, l'AIDBA avait organisée une conférence à laquelle elle n'avait invité ni l'EBAD, ni l'ANABADS (cf annexe II); quelques unes de ses sections nationales ont disparu comme nous l'avons indiqué.

Nous pensons que l'AIDBA n'est plus qu'une fiction, sans valeur captative et par conséquent doit disparaître. Nous croyons aux grands ensembles nationaux d'abord, inter-régionaux, internationaux ensuite.

La réalité africaine n'étant plus aujourd'hui ce qu'elle était les années 50, le schéma originaire de l'AIDBA n'est plus fonctionnelle.

Des associations nationales fortes, cadres de concertation et de luttes pour les professionnels de chaque pays, autour des intérêts matériels et moraux qui leur sont spécifiques, pourront à notre sens servir de base à la création d'associations inter-régionales, internationales viables, cadres de discussions et d'échanges d'expériences entre professionnels des pays différents.

L'AIDBA puisqu'elle n'est pas capable de se repenser et de s'adapter à la réalité africaine doit périr; il y va de l'intérêt de la profession, il y va de l'intérêt de la documentation en Afrique noire francophone

CONCLUSION

Le processus de professionnalisation dans le domaine des bibliothèques est apparu d'une manière différente et beaucoup plus rapide en Afrique noire francophone qu'en Europe et en Amérique. En moins de deux décennies la communauté des bibliothécaires est passée d'une douzaine de professionnels africains à un groupe de 100 à 200 personnes.

En 1960, il était impensable de tenir une conférence sur des questions techniques sans inviter des bibliothécaires d'autres pays.

L'AIDBA, malgré ses limites et ses échecs représente la première étape vers la naissance de la profession de bibliothécaires. Comme le font remarquer A.M. Carr Sanders et P. Wilson " on peut dire d'une profession qu'elle existe dès lors seulement qu'existent des relations entre les praticiens et dès lors que ces relations prennent la forme d'une association ".

A l'origine, l'AIDBA était beaucoup plus une organisation ayant comme but la promotion des bibliothèques publiques qu'une association professionnelle. Elle s'efforçait d'amener les gouvernements africains à appliquer les suggestions de l'UNESCO dans le domaine de la planification des bibliothèques et de l'extension systématique des services.

Puisque la participation de leaders politiques et culturels pouvait être profitable à la cause des bibliothécaires, les fondateurs de l'AIDBA étaient intransigeants sur la nécessité d'ouvrir l'association à tout le monde. Cependant il faut dire que cette stratégie s'est retournée contre l'organisation précisément parce qu'en ouvrant l'association aux leaders politiques et culturels, ses dirigeants n'ont fait que déclencher le mécontentement de ceux-là même que l'AIDBA devait servir.

Nous pensons qu'une association de bibliothécaires doit être

dirigée par des bibliothécaires si elle veut poser les problèmes internes à la profession en termes de revendication et non de marchandage.

L'expérience de l'AIDBA-Sénégal doit être prise en compte par les autres associations d'Afrique noire francophone ...

Au niveau de la littérature bibliothéconomique, la principale contribution de l'AIDBA a été la diffusion des comptes rendus de ses conférences. Ces documents représentaient les réflexions des professionnels qui travaillaient en Afrique ou à l'étranger. Les conférences de l'association offraient elles-mêmes la possibilité d'échanger des points de vue. Cet esprit de collégialité développé par les rencontres régionales et locales était renforcé par l'EBAD, creuset où des jeunes d'horizons divers acquièrent un ensemble de connaissances techniques et professionnelles communes.

Si les écoles professionnelles sont indispensables en Afrique pour former le personnel qualifié nécessaire au développement de la lecture publique en Afrique, il est également nécessaire d'assurer la formation continue de ce personnel. Et c'est dans ce cadre que s'inscrivaient les comptes rendus de l'AIDBA; c'est dans ce cadre aussi que la BLIBAD (Bulletin de Liaison à l'Intention des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes Africains) a été créée à l'EBAD. C'est pour répondre également à ce besoin d'information et de formation professionnelle permanente que certaines associations nationales et interrégionales publient des revues professionnelles.

Cependant d'une manière générale, la périodicité de ces publications est si peu fréquente que l'on doute de leur capacité à survivre financièrement.

Problème de formation certes, mais aussi et corrélativement problème de reconnaissance.

En Afrique tout comme dans beaucoup de pays développés, la profession de bibliothécaire est mal connue du public et des gouvernements. Dès lors la question de la reconnaissance de la profession demeure un des principaux problèmes des bibliothécaires africains. Quel-

ques gouvernements d'Afrique noire francophone persistent à ne pas considérer les bibliothécaires comme des professionnels, particulièrement ceux qui œuvrent en dehors des établissements universitaires.

Voilà pourquoi dans certains états d'Afrique francophone il n'y a pas encore de statuts particuliers de bibliothécaires; voilà ce qui explique aussi dans bon nombre de pays africains l'absence de bibliothèques bien organisées, de salaires élevés pour les personnes ayant suivi une formation professionnelle supérieure; voilà enfin pourquoi on assiste à une " fuite de cadres du secteur public vers le secteur privé : indice caractéristique de la "peur du lendemain " qui entoure un secteur de la vie professionnelle nationale non encore reconnue officiellement.

Or à une époque où la plupart des pays africains commencent à se doter de bibliothèques et de dépôts d'archives relevant de l'Etat, mettent sur pied des centres nationaux de documentation scientifique et technique et forment le personnel indispensable pour une bonne gestion de ces unités documentaires; il est de la plus haute importance, qu'une législation adéquate soit élaborée d'une part pour donner aux institutions documentaires le cadre et les instruments légaux qui leur permettent d'assurer leur fonction d'une manière officielle (loi sur le dépôt légal, loi sur les archives, loi sur l'organisation des bibliothèques comme les décrets pris par le gouvernement sénégalais et dans ce sens les propositions de M. Fontvieille pour le Togo cf annexe III); et, d'autre part pour mettre le personnel dans les conditions matérielles, psychologiques et sociales qui permettent à la profession d'attirer des candidats de haute qualité et, par conséquent lui assurer développement et stabilité.

Ce sont là des objectifs que les associations doivent atteindre en relation bien entendu avec les gouvernements et les institutions internationales qui s'intéressent au développement de la profession. Des efforts de publicité comme ceux que l'AIDBA a eu à développer dès le début pour promouvoir les bibliothèques et la lecture sont nécessaires sans aucun doute pour que le métier de bibliothécaire soit re-

connu comme une profession légitime et indispensable.

Certes en luttant pour une législation en matière de bibliothèque, un plan de développement des bibliothèques, l'AIDBA était en avance sur son temps, non pas sur le plan conceptuel mais sur le plan pratique, parce que les gouvernements africains étaient plutôt préoccupés par d'autres priorités durant les premières années d'indépendances que les bibliothèques. C'est pourquoi les efforts de l'AIDBA n'ont eu que quelques résultats positifs en matière de législation.

Aujourd'hui les gouvernements semblent accorder un intérêt à la formation de cadres compétents; ce qui était donc un détail les années 60 commence à être ressenti comme une nécessité. Il s'agit maintenant pour les professionnels de s'imposer et d'influencer ces gouvernements quant au rôle des bibliothèques, et par suite quant à la reconnaissance de la profession dans les pays en développement.

Cependant nous sommes persuadés qu'une telle action ne pourra être menée par les professionnels que dans le cadre d'associations fortes et dynamiques. La forme que doivent prendre celles-ci est la question qui se pose aujourd'hui dans les pays d'Afrique noire francophone, dans le Tiers Monde en général.

Certains pensent qu'il faut des associations supra-nationales.

Nous savons qu'à partir des suggestions de l'UNESCO, deux groupes régionaux ont été formés : l'Association des Bibliothécaires Ouest Africains et l'Association des Bibliothécaires Est Africains; mais ces deux regroupements disparaissent progressivement et à leur place se développent des associations nationales. En Afrique Orientale, l'East African Library Association créée en 1958 et qui regroupait la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda a été dissoute en 1972 et à sa place sont apparues des associations nationales : la Kenyan Association, l'Uganda Library Association et la Tanzania Library Association.

L'AIDBA qui regroupait au départ les 8 colonies d'AOF ne compte plus que deux sections nationales au Togo et au Sénégal, pa-

rallèlement des associations nationales ont été créées dans les Etats qui constituaient ces colonies.

A partir de ce constat, nous pensons que la formule d'une association supra-nationale n'était opératoire que dans le cadre de la colonisation : les professionnels n'avaient comme interlocuteur qu'une seule autorité, l'autorité coloniale.

Aujourd'hui les professionnels de chaque pays même s'ils peuvent avoir sur le plan international des partenaires communs comme l'UNESCO ou l'IFLA, ont à faire face d'abord et surtout à leur gouvernements respectifs. Et puisque les conditions concrètes, politiques, économiques et sociales varient d'un pays africain à l'autre, il nous semble donc à l'heure actuelle plus opportun de créer, de développer des associations nationales qui lutteraient autour des intérêts matériels et moraux de la profession en fonction des particularités nationales.

A partir de ces associations nationales suffisamment représentatives, donc efficaces, il sera possible de mettre sur pied des associations inter-régionales, internationales : cadres de discussion et de concertation entre professionnels de pays différents. D'autre part nous pensons que vu le nombre limité de professionnels des bibliothèques en Afrique noire francophone, il n'est pas aisé - même si c'est une chose souhaitable - que deux associations nationales coexistent dans un même pays; et pour les mêmes raisons, si des groupes inter-africains regroupant les professionnels d'un type particulier de bibliothèque (comme la Standing Conference of African University Library - SCAUL, qui rassemble les bibliothécaires des universités d'Afrique anglophone et francophone), restent des moyens de contact efficaces entre spécialistes, en attendant que se forment des associations nationales fortes, et pourquoi pas des syndicats, il est cependant à notre sens matériellement impossible de mettre sur pied à l'heure actuelle des associations sectorielles viables au niveau national.

NOTES

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I.

- (1) Léon Celier, " Claude Faure - Notice nécrologique ", Bibliothèque de l'Ecole des Chartes 94 : 372-73 (octobre 1942)
- (2) Charpy, Introduction aux archives, p. 79

CHAPITRE II.

- (1) "Arrêté créant l'institut Français d'Afrique Noire"
Bull CEHS/AOF 19 : 388 (Apr.- Sept. 1936)
- (2) "Arrêté créant l'Institut", p. 388

CHAPITRE III.

- (1) A. Villard, "Rapport à M. le Gouverneur Général sur la situation des archives et des bibliothèques de l'AOF" 15 Nov. 1938, in 16/0-8. AAOF
- (2) André Villard, "Note sur la situation générale des archives et bibliothèques en AOF", Dakar, 19 Nov. 1941, in 16/0-8, AAOF
- (3) Villard "Rapport", 14 june 1937
- (4) N. Richter, "histoire de la lecture publique en France, Bulletin des bibliothèques de France 22 : 9 (jan. 1977)

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I.

- (1) Libraries in Senegal : continuity and changes in an emerging nation /by Mary Niles Maack.- Chicago : American Library Association, 1981, p. 69
- (2) Developement of public libraries in Africa- The Ibadan Seminar (Paris : UNESCO, 1954), pp 140-41`
- (3) ADBPA, "Comité Directeur provisoire", 17 Sept, 1957 in AIDBA Dossier 1
- (4) "ADBPA Statuts", in AIDBA Dossier 7
- (5) ADBP, "Compte-rendu sommaire des premières journées d'étude des bibliothèques de l'Ouest africain d'expression française", 31 Dec. 1959, in AIDBA, Dossier 2
- (6) ADBPA, "Résolution", 13 janv. 1958, in AIDBA, Dossier 1
- (7) ADBPA, "Recommandation générale des premières journées d'étude des bibliothèques de l'Ouest africain d'expression française", 26 Nov. 1959; in AIDBA, Dossier 2

CHAPITRE II.

- (1) "Amendements aux statuts de l'Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques en Afrique", juim 1960, in AIDBA, Dossier 6
- (2) AIDBA, "Liste des Membres", in AIDBA, Dossier 45
- (3) AIDBA, "Statuts généraux de 1967", in AIDBA, Dossier 6
- (4) Simon Kiba, "Une conférence Afro-scandinave" Afrique nouvelle 7A7 : 8 (29 Nov. 1961)
- (5) Ibid. , p. 9

- (6) "Note : Sur le projet de création d'une bibliothèque publique pilote à Dakar par les gouvernements du Danemark et du Sénégal", typescript (16 Feb. 1964) in AIDBA, Dossier 17
- (7) E. W. K. Dadzie to MM les Vices-présidents, Section Sénégalaise de l'AIDBA, 25 Oct. 1963, in AIDBA, Dossier 17
- (8) E.W.K. Dadzie to M. Jorgan Schleimann, Executive Director, Committee for Afro-Scandinavian Cooperation, 7 July 1965, in AIDBA, Dossier 17
- (9) E.W.K. Dadzie to Léopold Sedar Senghor, 26 May 1965, in AIDBA, Dossier 17
- (10) S.W. Hockey, "The Development of Library Services in East Africa", in Anna-Britta Wallenius, Libraries in East Africa (Upsala : Scandinavian Institute of african Studies, 1971, p 176
- (11) ADBPA, "Résolution", mimeographed (Saint-Louis : ADBPA, 13 jan. 1958), in AIDBA, Dossier 1
- (12) AIDBA, "Circulaire à MM les candidats au stage de bibliothécaires," 30 June 1961; in AIDBA, Dossier 40
- (13) AIDBA, Section Sénégalaise, "Rapport moral pour 1967-1971", (Dakar : AIDBA, 1972) in AIDBA, unclassified dossier.

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE I.

- (1) E.W.K. Dadzie, AIDBA, "Rapport moral pour 1967-1971", 29 janv. 1972, in AIDBA, Dossier 52
- (2) Dadzie, "Rapport moral 1967-71"
- (3) AIDBA, "Liste des membres, 1975", mimeographed, pp 7-9, in AIDBA, un classified dossier

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie spéciale

- 1 - AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. Service des Archives. Répertoire des Archives. 7 vols/ Préparé sous la direction de Jacques Charpy.- Rufisque : Gouvernemenr Général de l'AOF.- 1954-58.
- 2 - Les Bibliothèques : Enquêtes et propositions de développement : République togolaise/ par Jean Fontvieille.- Paris : Unesco, 1977.- 88 p .- FMR/BEP/PGI/77/133
- 3 - BOUSSO (A) .-"Library Training for french-speaking Countries of Africa".- Unesco Bulletin for Librairies 22 : 173-75 (July 1968)
- 4 - BOUSSO (A) .- La section de formation des archivistes à l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar. "Gazette des archives" n° 78 : 152-77 (Mar.-Apr 1973)
- 5 - BRASSEUR (P) et al.- Les sources bibliographiques de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique équatoriale d'expression française.- Dakar : Bibliothèque de l'Université de Dakar, 1970
- 6 - CHARPY (J) .- Les Archives de l'Afrique Occidentale Française.- ABCD n° 12: 317-22 (1953)
- 7 - CHARPY (J) .- La Fondation de Dakar .- Paris: Larose, 1958
- 8 - CHARPY (J) .- Répertoire des archives : introduction aux archives de l'Afrique Occidentale Française .- Dakar : Archives de l'AOF, 1959
- 9 - CHAUVEINC (M) .- Situation et rôle d'une bibliothèque médicale en Afrique d'expression française.- Bulletin des bibliothèques de France 12 : 371-410 (Nov. 1967)

- 10 - CLAUZEL (M.-F.J.) .- Bibliographie des ouvrages relatifs à la
Sénégalie et au Soudan occidental.- Revue de géographie, 2^e sem.
(1980)
- 11 - CURTIN (P) .- "The Archives of Tropical Africa : a reconnaissance".
Journal of African History 1 : 129-47 (jan. 1960)
- 12 - DADZIE (E.W.K.) .- Les bibliothèques publiques au service des col-
lectivités rurales africaines .- Présence africaine 23: 88-95
(Dec. 1958 - Jan. 1959)
- 13 - DADZIE (E.W.K.) .- La situation des bibliothèques publiques en
Afrique : Communication à la conférence Afro-scandinave des bi-
bliothèques, Copenhague, 2 oct. 1961
- 14 - DADZIE (E.W.K.) .- "The Development of public Libraries in Africa"-
The Ibadan Seminar.- Paris : Unesco, 1954
- 15 - Documentation Centre of the Association of African Universities :
Association of African Universities/(mission) par Peter Chateh.
- Paris : Unesco, 1980.- 17 p.- FMR/P91/80/302
- 16 - EVANS (E.J.) .- "A Tropical library Service.- London : Andre
Deutsch, 1964
- 17 - FAURE (C) .- Notice sur les Archives du Sénégal. Revue d'histoire
des colonies françaises 2 : 363-74 (Juin 1914)
- 18 - FONTAINE (R) .- Le problème du Livre face au lecteur en Afrique :
Coopération et Développement 48 : 16-23 (1974)
- 19 - La Formation des bibliothécaires et le développement des bibliothè-
ques universitaires en Afrique : Afrique (pays francophones)/
(mission) par Amadou Bousso.- Paris : Unesco, 1980.- 200 p.
- FMR/PGI/80/151
- 20 - HARDY (G) .- Le bilan scientifique de l'Afrique Occidentale Fran-
çaise - Renseignements coloniaux 26 : 2-26 (Jan.-Feb 1916)

- 21 - JOHNSON (G.W.) .- "The Archival System of Former French West Africa". African Studies Association Bulletin 8 : 45-58 (jan.1965)
- 22 - JOUCLA (E) .- Bibliographie de l'Afrique Occidentale Française .
- Paris : Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1937
- 23 - LALANDE (I.F.) .- "The Development of Libraries in Africa".
Unesco Bulletin for libraries 22 : 241-46 (Sept.-Dec. 1951)
- 24 - LEBEL (A.R.) .- L'Afrique occidentale dans la littérature française (depuis 1870).- Paris : Emile Larose, 1925
- 25 - PELLISSON (M) .- Les Bibliothèques populaires à l'étranger et en France .- Paris : Imprimerie Nationale, 1906
- 26 - PEPPER (H) .- Manuel de collecteur - archiviste de culture orale Négro-africaine.- Paris : Société de la Radio diffusion de la France d'Outre-Mer, 1961
- 27 - POINDRON (P) .- "French University Libraries".- Library Trends 23 : 528-38 (Apr,1964)
- 28 - Répertoire des bibliothèques scientifiques en Afrique au Sud du Sahara.- London : Conseil Scientifique et technique pour l'Afrique au Sud du Sahara. Publication no. 10, 1954
- 29 - ROUSSET DE DINA (J) .- La Nouvelle bibliothèque centrale de l'Université de Dakar.- Bulletin des bibliothèques de France 11 : 293-304 (Août 1966)
- 30 - SEGUIN (L) .- "Régional Center for the training of Librarians at Dakar". Bulletin for Libraries 101-4 (May-June 1964)
- 31 - SENGHOR (L.S.) .- Allocution de M. le Président de la République du Sénégal. Bulletin de l'AIDBA, no. 9-10 : 40-42 (1972)
- 32 - TERRIER (A) .- Pour sauver nos archives d'Afrique. Afrique française 23 : 293-95 (Août. 1913)

- 33 - THOMAS (R) .- A propos des centres culturels. Coopération et développement 27 : 5, 8 (1966)
- 34 - THOMASSERY (M) .- Catalogue des périodiques d'Afrique noire francophone (1958-1962) conservés à l'IFAN. Dakar : IFAN, 1965
- 35 - UNESCO Field Science office for Africa. Survey on the scientific and technical potential of the countries of Africa.- Paris : Unesco, 1970
- 36 - VERDAT (M) .- Brèves instructions à l'usage des bibliothécaires-archivistes dans les cercles de l'AOF.- Dakar : Archives de l'AOF, 1947
- 37 - WILLEMIN (S) .- "The training of librarians in Africa".- Unesco Bulletin for Libraries 21 : 291-300 (Nov.- Dec. 1967)

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- 38 - L'académie des Sciences outre-Mer, Cinquante ans d'histoire.
- Comptes rendus de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer
33 : 1-15 (Janv. 1973)
- 39 - ASHBY (E) .- African Universities and Western Tradition.- Cambridge, Mass : Harvard University Press, 1964
- 40 - BENDER (D) .- The Development of french anthropology. Journal of the History of the Behavioral Sciences 1 : 145 (Apr. 1965)
- 41 - BERG (E.J.) .- "Education and Manpower in Senegal, Guinea and the Ivory Coast". In Manpower and Education : Country studies in Economic Development. New York : Mc Graw-Hill, 1966
- 42 - BRIGAUD (F) .- Histoire moderne et contemporaine du Sénégal. Saint-Louis du Sénégal : CRDS - Sénégal, 1966
- 43 - Le Cadre évolutif de l'activité de l'Institut Français d'Afrique Noire - Notes africaines 20 : 45-53 (1961)

- 44 - CAMUS (G) .- L'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer. Coopération et Développement 36 : 31-34 (1971)
- 45 - CORBETT (E) .- The French presence in Black Africa.- Washington, D.C.: Black Orpheus Press, 1972
- 46 - CORNEVIN (R) .- L'Afrique noire de 1919 à nos jours.- Paris : Presses universitaires de France, 1973
- 47 - DELAVIGNETTE (R) .- French Colonial Policy in Black Africa. In Colonialism in Africa. 5 vols.- Ed. by L. H. Gann and Peter Duignan.- Cambridge : Cambridge University Press, 1970
- 48 - "Education". Sénégal d'aujourd'hui numéro spécial 11 :1-84 (Oct. 1971)
- 49 - FAGE (J.D.) .- A History of West Africa : an Introductory Survey. - Cambridge : Cambridge University Press, 1969
- 50 - FOUGEYROLLAS (P) .- Modernisation des hommes : l'exemple du Sénégal. - Paris : Flammarion, 1967
- 51 - FOURNIER (F) .- Organisme de recherche au service du développement. Afrique Contemporaine 58 : 10-18 (1971)
- 52 - HARDY (G) .- Une conquête morale : l'Enseignement au Sénégal de 1817 à 1854.- Paris : Emile Larose, 1920
- 53 - HARDY (G) .- Historique de l'Institut Français d'Afrique Noire. - Notes africaines no. 20 : 34-44 (1961)
- 54 - HUBERT (H) .- Les dix premières années du Comité des Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF. Revue d'histoire des colonies françaises 16 : 1-28 (Jan-Fev 1928)
- 55 - L'Institut Français d'Afrique Noire.- Dakar : IFAN, 1954

- 56 - MAACK (M.N.) .- Libraries in Senegal : Continuity and Change in an emerging nation/ by Mary Niles Maack.- Chicago : American Library Association, 1981.- 280 p.
- 57 - MARTINEAU (A) .- La Société de l'Histoire des Colonies Françaises. Revue d'histoire des colonies françaises 1 : 1-13 (Jan 1918)
- 58 - MOUMOUNI (A) .- Education in Africa.- New York : Frederick A. Praeger, 1968
- 59 - MUMFORD (W.B.) .- Africans Learn to be French.- Jeune Afrique 568 : 20-23 (1971)
- 60 - N'DIAYE (J.P.) .- Les universités en Afrique. Jeune Afrique 568 : 20-23 (1971)
- 61 - NEWBERRY (C) .- The Foundation of the Government General of French West Africa. Journal of African History I (1960): 111-28
- 62 - La Recherche Scientifique en France. Coopération et développement 35 : 31-49 (1971)
- 63 - THOMPSON (V.) et al .- French Economic Policy in Tropical Africa. In Colonialism in Africa. 5 vols.- Ed. by L. H. Gann and Peter Duignan.- Cambridge : Cambridge University Press, 1975
- 64 - TRAORE (B) .- l'évolution des partis politiques au Sénégal depuis 1946. In Forces politiques en Afrique Noire.- Paris : Presses universitaires de France, 1966
- 65 - Université de Dakar. Informations statistiques, 1975.- Dakar : Université de Dakar, 1975
- 66 - VILLARD (A) .- Histoire du Sénégal .- Dakar : Maurice Viale, 1943

LISTE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES
OFFICIELLEMENT RECONNUES
EN
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

BENIN , PEOPLE ' S REPUBLIC OF (formerly Dahomey)

102 National Association of Archivists , Librarians , Documenta-
-lists , Booksellers , Museologists and Museographers of Benin

_Adress . Noel H. Amoussou , Director , Bibliothèque Nationale ,
B . P . 401 , Porto-Novo , Benin .

_Structure . Affiliations : AIDBA

_Bibliography

Mc Hugh , Neil . " Benin " . In ALA World Encyclopedia of Library
and Information Services , pp. 78~~6~~ - 79 . Chicago: American Libr-
-ry Association , 1980 .

BURUNDI , REPUBLIC OF

There is no formal library association established . Address :
(1) Université officielle , Bibliothèque , B . P. 1320 , Bujumbura
Tel . 51 96 2496 . Affiliation: IFLA . (2) Institut Murundi d'In-
-formation et de Documentation (IMIDOC), Bujumbura .

_Bibliography

Munumi, H . "Bibliothèque centrale de l'Université Officielle de
Bujumbura" .

SCAUL Newsletter 6 (1971): 15- 1~~6~~ 9 .

Kinigi Firmin . "Burundi" In ALA World Encyclopedia of Library
and Iⁿformation Services , P. 105 . Chicago : American L^brary
Association, 1980 .

CAMEROON , FEDERAL REPUBLIC OF

121 Associatione des Bibliothécaires , Archivistes , Documenta-
-listes et Muséographes du Cameroun (ABADCAM)

(Association of Librarians , Archivists, Documentalists and Museum
Curators of Cameroon)

_Address. C/o P . N . Chateh , President , ABADCAM , Bibliothèque
Universitaire , B . P . 312 ? Yaoundé .

_Officers (elected). PRES: P . N . Chateh (1975 -) ; Sec GEN .

Th. Eno B^élinga (1975 -)

_Languages ; French, English.

_Major Fields of Interset . Library development of Camreoon .

MALAGASY REPUBLIC

288 Office du Livre Malagasy (OLM)

(Malagasy Book Office)

- Address B . P . 617 , Antananarivo (Tananarive) (permanent)

Tel . 244- 49 .

- Officers (elected for 1 -yr . term) . Pres : Juliette Ratsiman-
-drava ; Exec . Sec : Lydia Rajaona ; Treas : Louis Ralaisaolimanana
Exec . Comm. or Board : 7 members . Elected .

- Staff . 11 (3 paid , 8 volunteers) .

- Languages : Malagasy , French .

- Major fields of interest . Publishing books in the Malagasy
language ; public lectures ; making adequate provisions for the
" Book - Service " , particularly for residents outside the capi-
tal .

- Established . Nov . 1971 , at the National Library in Antananarivo
Founder : Juliette Ratsimandrava .

- Goals . To publish and disseminate works useful for the deve-
-lopment of literary tastes of Malagasian citizens ; to pro-
-vide a national policy for book standards ; to serve as a
center of information on questions related to books and to
information about authors and writers .

- Structure . Governed by Executive Committee meeting once a
year . Affiliations AIDBA .

- Finances . Financed by membership dues , private gifts , sale
of publications . government grants . Budget 1977 : FNG 800, 000
; 1978 : FNG 15 2 000 . 000 ; 1979 : FNG 18 , 000 . 000 .

- Membership . Total members : 5 (individual) . Types of member-
-ship: individuals only . Requirements : Open to all libra-
-rians , editors and authors . Dues : None .

- General Assembly . Entire membership meets annually in Antan-
-nanarivo in August or September .

- Publications . Official journal: NY Boky lohanañ - pandrosoana /
Le Livre Source du Progrès . 1966 - . Irregular . FNG 500 .
Free to members . Address same as associations . Malagasy and
French . Circ. : 500 . Indexed in Lib . Lit . Issues an annual
report . Publications issued for sale , price lists available
Publications exchanged other associations and libraries .

- Activities . Major accomplishments : publications program and
sale of Malagasy books in the different provinces . Current
publication of books in the Malagasy language : and promo-
-tion of these books in Malagasy

Projected : publication of literary works , translations of foreign publications , books for children , travelling book exhibits to promote books in localities lacking books and libraries . Active in sponsoring library - related legislations Activities centered in acquisition of historical material for the completion of a national bibliography ; collaboration with others in book services to promote legislation for the construction of a national library . Sponsors book exhibits and seminars .

- Bibliography

Ratsimandrava , Juliette . " Madagascar " . IL ALA World Encyclopedia of library and Information Services , PP ; 338 - 339 . Chicago : American Library Association . 1980

MALAWI , REPUBLIC OF

Malawya Library Association (MALA)

6 Address . c/o National Archives of Malawya , P . O . Box 62 Zomba(permanent) .TEL . 2478 or 2479.

- Officers (elected for 3 - yr . term) . Pres . Rodrick S . Mabomba (1976 - 1979) ; Exec . Sec . : S . S . Mwiyeriwa (1976 - 1979) ; Treas . : M . J . Chikoko(1978- 1979) Exec. Comm. or Board : 9 Members (3 elected , 6 appointed) .

- Staff : none

- Languages . English.

- Major Fields of Interest . Libraries in general, archives, documentation and information sources .

- Established . April 30 , 1977 , at the inauguration ceremony of the Malawya Library Association , Chancellor College , Zomba Founders : G. P. Rye , former Director of the National Library Service . Made S. M. , former librarian, University of Malawya .

MALI

Librarians , Archivists , and Library Researchers Association of Mali . (AMBAD)

- ADDRESS c/o Alpha Omar Konare , Minister of Arts and Culture , Bamako .

- ESTablished . March 1978

- Bibliography

Konare , Alpha Omar . " Mali " In ALA World Encyclopedia of Library and Information Services . pp . 341 - 342 . Chicago American Library Association , 1980 .

SENEGAL , REPUBLIC OFAssociation Nationale des Bibliothécaires , Archivistes et Documentalistes Sénégalais (ANBADS)

(National association of Librarians , ARchivists , Documenta-
-lists of SENEGAL)

Address. Ecole des Bibliothécaires , Archivistes et Documenta-
-listes de Dakar (EBAD) , P. O. Box 3252 , Dakar(permanent) .
Tel ; 23 07 39 .

- Officers (elected) Pres. : R. Ndiaye , Sec . M Fall , Council or
Exec ; Comm . : 5 members . Elected .
- Staff . Volunteers from members .
- Languages . French
- Major Field~~s~~ of Interest . Development of Libraries , Archi-
-v"es , and documentations centers .
- Established . March , 18, 1975 , in Dakar . Founders : A; Bousso
and other professional librarians , archivists , and documenta-
-lists .
- Goals . To study the problems and seek solutions for the
development of librarianship libraries , archives , and documen-
-tation centers ; to advance the professional status of libra-
-rians .
- Structure . Governed by executive officers and council mee-
-ting twice monthly . Affiliation : CIA , FID , IFLA .
- Finances . Financed membership dues , private gifts , govern-
-ment aid.
- Membership . Total members : 60 (individual) . Types of member-
-ship: Individual, students , and honorary ? Requirements : to be
a professional librarian or to be interested in the aims o
the Association . Dues : 1, 000 Francs .
- General Assembly . Entire membership meets twice a year &
the centre Culturel Africain de Dakar , In Dakar .
- Publications . No official journal . Issues proceedings of an-
-nual meetings, annual rdport , annual report of the presiden,
proceedings of seminars , conferences, workshops ; Publicati~~ons~~
exchanges with 20 other library associations and 10 librari~~e~~.
- Activities . Major accomplishments . Establishment of the As-
-sociation ~~with~~ and working with the Government commission to
adopt and implement legislation concerning libraries and the
library profession in Sengal. Current : Sponsors seminars, work
shops, lectures, open ton the public , exhibits; celebra-
-tes Book Week . Projected : further development of libraries

archives , and documentation centers by more conferences , im-
-plementations of the provisions of the legislation affecting
them ; to project the Association into international activitie
- Bibliography

" on 18 March 1973 a new Library Association Was Set Up
in Senegal : Association Nationale des Bibliothécaires , Ar-
-chivistes et Documentalistes Sénégalais . " FID News Bulletin
23 (1973) : 129 .

Veaux , Marie-gabrielle . " Sénégal . " In ALA World Encyclo-
-pedia of Library and Information Services , PP. 520- 521 .
Chicago : American Library Association 1980 .

Commission des Bibliothèques de l'ASDBAM , Association Séné-
-galaise pour le Développement de la Documentatèon , des Bi-
-bliothèques , des archives et des Musées . (ASDBAM . Commi-
-sion des Bibliothèques)

(Senegal Association for the Development of Documentatation,
Libraries , Archives and Museeums).

- Address . BP 375 , Dakar . Tel . 341 59.
- Officers (elected) . Pres. S . N ' D. Gueye ; Gen. Sec. R . Ba .
- Established . 1957
- Structure . Affiliation : IFLA

TOGO 2 Republic of

Association Togolaise pour le Développement de la Documenta-
-tion , des Bibliothèques , Archives et Musées .

(Togo Association for the Development of Documentatation , Li-
-braries , Archives and Museums .)

- Address . c/o Bibliothèque de l'Université du Bénin . BP 1515
Lomé . Tel . 4843.
- Officers (elected) . Pres. H. Attignon ; Exec . SEc. E.E.
Amah .
- Established . 1959 , as Association Internationale pour le Dé-
-veloppement de la Documentation , des Bibliothèques et des
Archives en Afrique . Section Togolaise (AIDBA 9 , Section Togo-
-laise) .
- Strucure . Affiliation : IFLA .
- Bibliography . Fontvielle , Jean . Togo . Libraries : Research
and Proposals of Development . Paris Unesco . , 1977. 88 pp.
(Text in French)

UPPER VOLTA , REPUBLIC OF

Association Voltaïque pour le Développement des Bibliothèques, des Archives et de la Documentation (AVDMAD) .

(Voltan Association for the Developmant of Libraries , Archives and Documentation)

- Address BP 1440 , Ougadougou (permanent)
- Officers (elected for 2 - yr . term). Pres. François Koanda; Vice- Pres . Silvert Keylem Exec . Sec . Louis Aristide Rquamba ; Treas . René Bernard Yonli ; Council or Exec . Comm. : 10 members . Elected

- Staff : none .

- Languages . French .

* Major Fields of Interest . Libraries , Archives and Documentation

- Established . Jan . 1972 , at Ouagadougou . Founded by librarians and archivists Who felt there was a need for such an Association . Founders : Marcel Poussi and present officers

- Goals : To develop libraries , archives , and documentation in Upper- Volta .

- Structure . Governed by executive committee . Affiliation: IFLA .

- Publications : has no publication programm at present .

- Activities . No further information available .

- Bibliography

Krissiamba , Larba Ali . " Upper- Volta " . In ALA Woorld Encyclopedia of Library and Information Services , pp. 582.

Chicago: American Library Association 1980

ZAIRE , REPUBLIC OF

Association zaïroise des Archivistes , Bibliothécaires et Documentalistes (AZABDO)

(Zairian Association of Archivists , Librarians and Documentalists)

- Address : BP 805 Kinshasa XI , République du Zaïre (permanent) Tel . 30 124 .30 123 Telex 142 .

- Officers (elected for 4 - yr term). Pres. D.M.D. Masens - Mukis , Exec. Sec. MULamba Mukunya ; Treas . MR . Thako ; Council or E xec. Comm. 6 members . Elected .

- Staff . 6 (volunteers)

- Languages : French .

- Major Fields of Interest . Archives , Librarianship , Information scienc"e and documentatiøn .

- Established . Oct . 5 ; 1968 , in Kinshasa .
 - Goals . To promote the services of archives , libraries and documentation centers in zaire ; to establish and develop a national center for information science and technology , and to secure the formation of professional standards of its staff
 - Structure . Governed by Executive Committee meeting twice a month . Affiliations : AIDBA , FID , IFLA ; affiliation with international Council on Archives in planning stage .
 - Finances . Financed by membership dues , private gifts .
 - Membership . total members : 200 (individual 190 , institutional , 10) Divisions : 3 types of membership : individual , institutional , student ; honorary . Requirements : Open to those interested in the field of librarianship and services in libraries , archives and documentation centers . Dues : Individual , \$ 12 ; Institutionall \$ 10 and student 5 \$.
 - General Assembly . Entire membership meets twice a year . Congress held every 3 years .
 - Publications Official journal: Mukanda : Bulletin des Archivists , Bibliothèque et Documentation du Zaïre - . 1975 - . free to members . Address . same as the Association . French indexed in LISA . Issues proceedings of annual meetings , annual report of the president ; proceedings of seminars , conferences and workshops . Other publications programm in planning stage .
 - Activities ? . Major accomplishments . Creation of a public awareness of the problems of libraries , and for organized library supporters . (clubs) . Current : Creation of the CAL (Club des Amis de la Lecture) . Sponsors Lectures open to the public , celebration of Book Week , exhibits . Projected : Unite Librarians and the legislature to form a national public library . the Association has difficulties in extending its activities and looks to the Associations in the developed countries (such as ALA , CIA LA of Great-Britain) for assistance .
 - Bibliography
- " Zaïre " in ALA World Encyclopedia of Library and Information Services , pp. 598 (599 . Chicago : American Library Association 1980 .



MEMORANDUM

L'Association Nationale des Bibliothécaires, archivistes et Documentalistes Sénégalais (ANABADS) souhaite à toutes les Associations-soeurs et à tous les participants étrangers à la Conférence, la Bien-venue en terre Sénégalaise et forme le voeu que leurs travaux soient fructueux.

L'ANABADS,

- Consciente du rôle que peuvent jouer les Associations professionnelles dans le développement des Institutions documentaires en Afrique et dans le monde,
- Acquise à la nécessité de la coopération inter-africaine et internationale pour le développement des Bibliothèques, des Archives et des centres de Documentation,
- Considérant le mérite des premiers pionniers africains de la profession
- Considérant le devoir impérieux de l'AIDBA de se repenser après 19 ans d'existence, compte-tenu de l'évolution intervenue en Afrique en matière de Bibliothèques, d'Archives et de documentation,
- Considérant la participation active, au sein de l'AIDBA, des rares professionnels qui existaient alors jusqu'aux années 1970, et leurs efforts vains à convaincre le secrétaire Général de repenser la Politique de cette Association,
- Considérant le monopole du Secrétaire Général sur l'AIDBA,
- Considérant la rupture intervenue en 1973, où la quasi totalité des professionnels sénégalais ont décidé de quitter l'AIDBA et de créer l'ANABADS, afin de faire face à leurs responsabilités professionnelles,
- Considérant le caractère confusionniste de la création d'une Section sénégalaise de l'AIDBA, dénommée savamment ASDBAM, le lendemain même de la reconnaissance officielle de l'ANABADS par les Autorités Nationales.
- Considérant cependant en 1975, le caractère majoritaire de l'ANABADS qui regroupe la quasi totalité des professionnels des bibliothèques, des Archives et des Centres de Documentation en poste au Sénégal,
- Considérant que l'ANABADS, Association professionnelle ouverte à toutes les bonnes volontés, la plus représentative et l'Unique partenaire objective, en matière technique et professionnelle au Sénégal, n'est pas invitée à cette conférence internationale,

.../...

- Considérant par ailleurs que l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar, qui abrite cette année 109 étudiants originaires de 17 pays africains francophones, n'est pas invitée non plus à cette même conférence,
- Convaincue que les professionnels des Bibliothèques, des archives et des Centres de Documentation sont les premiers artisans du développement des Institutions documentaires,
- Rend hommage, aux pionniers de la Profession au Sénégal
- Attire l'attention de la Conférence sur la situation actuellement ambiguë, Paradoxale et anachronique de l'AIDBA, au Sénégal, situation savamment entretenue par son Secrétaire Général
- Denonce le Caractère aujourd'hui "subjectif et illusoire" de cette Association internationale qui veut développer au Sénégal les Bibliothèques, les Archives et les Centres de Documentation, en marge des professionnels et de l'Ecole chargée de les former.
- Qualifie de dangereux et d'anti professionnel, le "Volontarisme" de l'AIDBA qui persiste à vouloir s'imposer sur le plan national, divisant les professionnels et dispersant les efforts, o combien nécessaires, pour promouvoir et consolider la profession.
- Invite, enfin toutes les associations africaines-occars à tout mettre en oeuvre pour consolider leurs associations nationales afin que la coopération inter africaine et internationale en laquelle, elle croit fermement, s'opère sur une base solide et réelle.

Le Comité Directeur de

L'ANABADS

DAKAR, le 14 Avril 1975

tions relevant des pouvoirs publics ; la préférence dans toute production culturelle (roman, théâtre, poèmes, essai etc) et scolaire » (M.S. Mbengue, 1973, p. 52).

Il n'est pas sûr que la naissance des Nouvelles éditions africaines soit une conséquence directe de l'année internationale du livre, il demeure cependant que c'est dans le cadre de celle-ci qu'elles virent le jour et l'impact de cette naissance n'en a été que plus marqué.

- b) La tenue d'une semaine nationale du livre au Sénégal du 15 au 24 mars une autre grande décision qui marqua l'année 1972. Elle fut l'occasion de nombreuses manifestations en faveur du livre et de la lecture et d'une mesure dont on pouvait attendre de nombreuses répercussions : celle d'admettre en franchise les livres importés au Sénégal ;
- c) Une troisième grande décision qui est aussi marquante et qui semblait traduire la volonté des autorités sénégalaises d'œuvrer en faveur du livre et de la lecture, fut la création d'un Conseil supérieur du livre par décret N° 72-1316 du 31 octobre 1972. Regroupant sous la présidence du Ministre de la Culture les éducateurs, les imprimeurs, les éditeurs, les professionnels ainsi que les représentants de différents départements ministériels, le Conseil visait parmi de multiples buts à « organiser toute réunion en vue d'étudier les problèmes que posent l'édition et la diffusion du livre ainsi que le développement de la lecture ; à donner aux pouvoirs publics son avis sur les questions relatives à l'édition et à la diffusion du livre ; à favoriser la création de bibliothèques publiques etc ».

Ainsi donc on peut dire qu'à partir de 1972, le Sénégal semble s'être résolument décidé à mener une action soutenue et d'envergure pour l'organisation et le développement rationnel, cohérent et intégré de l'ensemble de ces structures documentaires. Ce qui ne veut pas dire, bien évidemment, qu'avant cette date il n'y aurait existé qu'une tabularasa, que ce soit sur le plan des structures ou de la volonté politique.

4° L'organisation du réseau documentaire

L'œuvre de conception et d'organisation des réseaux documentaires au Sénégal a été menée dans une triple direction :

- a) la documentation au sens restreint du terme et d'abord la documentation scientifique et technique ;
- b) les bibliothèques ;
- c) et les archives.

1. - LA DOCUMENTATION

Afin d'organiser le secteur des centres documentaires, notre pays avait jugé nécessaire de mettre sur pied une commission nationale de documentation, capable d'appréhender l'ensemble des problèmes de ce secteur. Celle-ci siégera de longs mois durant en 1973 et 1974, pour répertorier les données et proposer au gouvernement un ou plusieurs modèles possibles d'organisation. Mais quel que soit le mode d'organisation choisi, il devrait garantir une articulation cohérente des éléments constitutifs du secteur entre eux, et l'ensemble du secteur à celui des bibliothèques et des archives. Des travaux de cette commission, est né le Centre national de Documentation scientifique et technique, organe compétent de l'Etat chargé d'appliquer la politique du gouvernement en matière de documentation scientifique et technique. Le Centre est chargé en particulier, de coordonner l'action des organismes constituant le réseau national d'information et de documentation scientifique et technique, de promouvoir toute action d'intérêt commun susceptible de renforcer les moyens d'information et de documentation scientifique et technique etc.

2° LES BIBLIOTHÈQUES

Quant aux bibliothèques, l'essentiel des décisions qui les concernent date de l'année 1976. C'est en effet au cours de cette année qu'ont été pris :

— la loi N° 76-24 du 9 avril 1976 relative aux bibliothèques et ayant plus précisément « pour objet l'organisation des bibliothèques sur l'ensemble du territoire national » ;

— la loi N° 76-30 du 9 avril 1976 portant institution du dépôt légal ;

— le décret N° 76-493 du 5 mai 1976 portant création et organisation d'une bibliothèque nationale ;

— le décret N° 76-494 du 5 mai 1976 portant création d'un réseau national de bibliothèque de lecture publique ;

— enfin le décret N° 76-1021 du 14 octobre 1976 portant organisation du ministère de la Culture et créant en même temps la Direction des Bibliothèques de lecture publique.

L'ensemble de ces lois et décrets, comme dans le secteur des centres documentaires a été le résultat de travaux de commissions dont la mise sur pied remonte à 1973.

3° LES ARCHIVES

Le secteur des archives n'est pas en reste. L'on sait qu'une loi archivistique est actuellement en cours d'élaboration. Cependant il existe déjà le décret N° 77-615 du 21 juillet 1977 qui a transformé l'ancien service des Archives nationales en Direc-

tion des Archives du Sénégal, « organisme compétent de l'Etat pour toutes les questions d'archives. Elle est chargée de conserver, classer et répertorier les archives de l'Etat et de toutes les collectivités publiques ». Nous savons aussi que déjà, les Archives du Sénégal veillent en ce moment, à la mise en place d'un réseau national intégré de dépôts d'archives à tous les échelons et d'abord à l'échelle régionale.

L'on pourrait cependant objecter qu'il est facile de prendre de textes de lois et décrets qui pourraient demeurer indéfiniment sans substance. Mais nous sommes fondés à croire que ceci n'est pas la perspective dans laquelle ces textes auraient été pris, lorsque c'est le Chef de l'Etat lui-même qui disait lors du Congrès de la F.I.A.B. tenu à Bruxelles : « Le plus difficile, vous le savez, n'est pas de décider, par décret voire par loi, la création de bibliothèques avec leurs compléments, que sont les archives et les musées ; le plus difficile, en tout cas le plus important, c'est de les créer effectivement et, surtout, de les faire fonctionner d'une manière efficace. » (7).

En fait un rapide examen des textes qui ont été pris montre un souci de cohérence dans l'organisation de l'ensemble du système documentaire. Cette cohérence se reflète du reste dans les travaux de la commission qui a travaillé en 1973 sur la législation en matière de documentation au Sénégal et dont nous avons évoqué quelques lignes plus tôt le résultat des travaux. Ce groupe prévoyait un Office national de la Documentation coiffant et articulant entre eux une Direction des Bibliothèques et de la Lecture publique, une Direction des Archives, une Direction des Centres documentaires et une Direction des Musées.

Ce souci de cohérence qui transparaît dans les travaux déjà effectués et qui doit animer les travaux à venir, est louable. Nous sommes en effet un petit pays, qui ne saurait ou ne devrait admettre une déperdition de ses faibles moyens, mais doit organiser ses différents secteurs d'activités de manière à tirer le maximum du minimum. Nous ne sommes pas sans savoir aussi, combien les erreurs dans la conception et la gestion des systèmes documentaires sont coûteuses.

V - CONCLUSION

Le cadre légal donc existe, ainsi que la prise de conscience que ce cadre n'a de valeur que par la substance qu'on y met. De même que la volonté politique a été affirmée et réaffirmée. C'est le président Senghor, premier responsable de la politique sénégalaise qui disait aussi à Bruxelles toujours : « Je prévois, pour mon pays, que les dépenses nécessaires à la création des bibliothèques et archives sinon des musées, seraient *obligatoires* et que le con-

trôle en serait confié à l'Inspecteur régional de l'Education nationale. » (p. 13). Et comme s'il traçait pour lui et pour le Sénégal tout un programme à réaliser et auquel il semble particulièrement tenir, il écrit : « J'ai prévu qu'au présent exercice budgétaire 1977-1978, je présiderais un Conseil interministériel qui aurait pour objet la création de bibliothèques et de musées non seulement dans les *gouvernances* c'est-à-dire les chefs-lieux de région, mais, s'agissant des bibliothèques, dans les préfetures et les communes rurales.

En attendant que les « communes rurales » puissent avoir, chacune, une bibliothèque — ce ne sera pas avant 50 ans — une bibliothèque centrale de prêt serait implantée, d'abord, au chef lieu de région, puis au département, d'où rayonneraient, vers les communes urbaines et dans un second temps vers les communes rurales, une ou plusieurs bibliothèques » (p. 10).

C'est en application sans doute de cette volonté politique, que lors du Conseil interministériel tenu en novembre à Thiès, le Chef de l'Etat a décidé que la bibliothèque pédagogique de Thiès deviendrait la première bibliothèque publique régionale.

En application aussi de cette même volonté politique, il s'est tenu un Conseil interministériel restreint, consacré à la lecture publique et aux archives, le 13 avril 1978. A l'issue de celui-ci, une commission consultative sur la lecture publique a été mise sur pied, qui devra déposer les premières conclusions au plus tard à la mi-juillet. A partir de ses travaux, le Chef de l'Etat lui-même présidera le Conseil interministériel élargi, consacré à la lecture publique, aux archives et à la bibliothèque nationale. Ce Conseil se tiendra en novembre 1978.

S'il y a donc lieu d'avoir quelques inquiétudes, ce devrait être peut-être à propos de la bibliothèque nationale, dont en 1973 M. S. Mbengue nous disait déjà qu'un projet sérieux existait. Inscrite au IV^e Plan, puis reportée au V^e, il se pose toujours à son sujet un point d'interrogation. Mais en attendant de savoir si la volonté politique qui a été maintes fois exprimée est une volonté politique sans lendemain, nous avons sans aucun doute encore le droit d'espérer en un avenir meilleur pour les bibliothèques au Sénégal.

Dakar, le 13 mai 1978.

ALPHONSE RAPHAEL NDIAYE,

Directeur des Bibliothèques de lecture publique.

(7) SENGHOR (Léopold Sédar). — La Bibliothèque comme instrument majeur du développement. Communication au Congrès jubilaire de la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires. Bruxelles 3-10. Septembre 1977.

3.14 Législation. Exposé des motifs

Il est recommandé au gouvernement de la République togolaise de créer en priorité une direction générale des services de bibliothèques, de documentation, d'archives et de musées.

Cette infrastructure décrite ci-après, pourra seule prendre au niveau national les mesures appropriées pour créer ou améliorer le système d'information en tenant compte des besoins réels du pays ainsi que de son patrimoine culturel, et en restant dans le cadre de ses plans nationaux de développement global et sectoriel.

Seule, après s'être préalablement dotée des moyens législatifs et financiers appropriés et du personnel qualifié indispensable, elle pourra assurer la coordination appropriée entre les divers éléments du système.

Seule, elle pourra concevoir et entreprendre des actions d'ampleur nationale comme le réseau national de lecture publique, qui pourrait être un bienfait pour toute la population et une entreprise pilote qui n'a pas son équivalent dans l'Afrique noire d'expression française.

3.15 Législation. Projet de texte

ORDONNANCE N° portant constitution de la Direction générale des services de bibliothèques, de documentation, d'archives et de musées.

Le Président de la République

Vu le rapport du ministre de ...

ORDONNE

Art. 1 - Il est créé à la présidence de la République (ou au Ministère de ...) une Direction générale des services de bibliothèques, de documentation, d'archives et de musées.

Art. 2 - La Direction générale des services de bibliothèques, de documentation, d'archives et de musées, est dirigée par un Directeur général nommé par le Président de la République (ou le ministre de ...).

Art. 3 - Les fonctions du Directeur général sont :

- l'établissement d'objectifs conformes à une politique nationale togolaise de l'information que le Directeur général est chargé de définir,
- la diffusion d'informations sur ces objectifs à tous les intéressés,
- la planification nécessaire pour atteindre ces objectifs,
- la répartition des tâches et la mise en place d'une structure organisationnelle d'ensemble comportant :

- une Direction de la Bibliothèque nationale,
- une Direction de la Bibliothèque nationale de prêt,
- une Direction des bibliothèques et centres de documentation,
- une Direction des archives et des musées.

- la nomination à la tête de chaque direction d'un spécialiste de l'information au plus haut niveau,
- l'établissement des responsabilités pour les différentes missions à accomplir,

- les propositions d'affectation des ressources,
- l'évaluation de l'accomplissement des programmes et la mise en oeuvre des comptes rendus sur leur exécution,
- la planification du développement des ressources en personnel,
- les liaisons internationales.

Art. 4 - La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le

Le Général Gnassingbé EYADEMA

3.2 LES SOUS-SYSTEMES : DIRECTIONS

Ces sous-systèmes ont été définis après l'enquête sur la situation de l'information que nous avons menée à Lomé et à travers le Togo.

On pourrait classer systématiquement d'après leurs fonctions, tous les services d'information sur lesquels nous avons enquêté. On obtiendrait alors la liste suivante :

1. Services de bibliothèques

- Bibliothèque nationale
- Bibliothèque universitaire
- Bibliothèques publiques et scolaires
- Bibliothèques spécialisées
- Bibliothèques rattachées à des ministères ou à des instituts de recherche, des associations, des firmes...

2. Centres d'information et de documentation

- Centres nationaux d'information
- Centres d'information spécialisée rattachés à des ministères, des institutions, des associations dans différents domaines...
- Centres ou services d'information industriels

3. Services d'archives et préarchivage

- Archives nationales : Présidence
- Archives de la Direction de la Bibliothèque nationale
- Archives des ministères
- Archives régionales dans les circonscriptions et les postes administratifs
- Archives d'institutions et de firmes
- Archives d'organismes de radio-télévision et des journaux.

Malgré la tentation que peut être pour l'esprit une telle liste systématique, nous nous sommes beaucoup plus orientés dans la solution proposée vers une planification par problème plutôt que par catégorie d'organismes. Former un personnel qualifié, élaborer des répertoires et des catalogues collectifs, mettre en place des installations de reprographie, satisfaire à la demande pressante de lecture publique du pays, sont quelques exemples d'une planification orientée par problème.

